

SOMMAIRE

Présentation de la Caisse régionale Alsace Vosges

2

1^e partie

Rapport de gestion

3

2^e partie

Comptes annuels 2011 et rapport des Commissaires aux comptes

Bilan	16
Hors bilan	18
Compte de résultat	19
Rapport général des Commissaires aux comptes	20
Notes annexes aux comptes annuels	21

3^e partie

Comptes consolidés 2011 et rapport des Commissaires aux comptes

Cadre général	49
Etats financiers consolidés	50
Compte de résultat	52
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	53
Bilan	54
Tableau de variation des capitaux propres	56
Tableau des flux de trésorerie	57
Rapport des Commissaires aux comptes	58
Notes annexes aux comptes consolidés	59

4^e partie

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2012

104

Présentation du Crédit Agricole Alsace Vosges

Dénomination sociale : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges

Siège social : 1, place de la Gare – 67000 STRASBOURG

R.C.S. : Strasbourg D 437 642 531

N° SIRET : 437 642 531 000010

Code APE : 651 D

Forme : Société Coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Objet social : La Caisse régionale effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit agricole.

Principaux dirigeants :

Président: Monsieur Jean-Marie SANDER

Directeur Général: Monsieur Michel LEFRANCOIS

Commissaires aux comptes :

Titulaires
ERNST & YOUNG AUDIT
Tour Europe
20 place des Halles
B.P. 80004
67081 STRASBOURG CEDEX

SARL AUDIT BOURDIN et Associés
Centre d'affaires Urbania
230 avenue de Colmar
CS 90240
67089 STRASBOURG CEDEX

Suppléants

Société PICARLE
Faubourg de l'Arche
11 allée de l'Arche
92400 COURBEVOIE

M. Yves BOURDIN

Centre d'affaires Urbania
230 avenue de Colmar
CS 90240
67089 STRASBOURG CEDEX

Rapport de gestion

Environnement économique et financier

Activité de la Caisse régionale

Résultats

Évolutions bilancielles

Ratios, maîtrise des risques et expositions

Comptes consolidés

Perspectives 2012

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Projet de résolutions

RAPPORT DE GESTION

1 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

De l'espoir à la contagion de la crise des dettes souveraines...

L'année 2010 s'était terminée sur les prémisses d'une normalisation monétaire, signe de redressement des perspectives économiques sur l'ensemble des continents. Le second semestre 2011 aura brutalement douché ces espoirs de sortie de crise et confirmé l'hypothèse des plus pessimistes qui craignaient un scénario de « double dip » (double plongeon).

Fin 2010 et début 2011, sur fond d'embellie économique et même de craintes d'un retour des tensions inflationnistes, la BCE avait mis fin à ses opérations de refinancement long terme et ouvert la voie à une remontée progressive des taux courts et longs. Comme l'illustre l'évolution du IOAT (dette d'état français), qui atteint 3,80% en avril contre 3,35% fin 2010, cette hausse des taux atteint son paroxysme en avril avec un premier tour de vis monétaire de la BCE qui relève ses taux directeurs de 1 % à 1,25%. Il sera suivi d'un second tour plus surprenant (l'inflation étant tirée par les matières premières et l'énergie sans crainte sérieuse d'effet « second tour » sur les salaires), administré en juillet 2011 (1,5%).

Et pourtant, la zone Euro peine à convaincre les marchés de sa capacité à surmonter les défis posés par le poids de ses dettes souveraines, et plus particulièrement de celles des pays dits « périphériques ». Malgré la mise en place en début d'année du FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière), l'annonce de nouvelles mesures d'austérité au Portugal causent en mars 2011 la démission du Gouvernement Socrates et la fuite des investisseurs, obligeant le pays à recourir à une aide de 78 milliards d'euros du FMI et de l'Europe.

La Grèce s'enfonce dans la récession et révise son déficit 2010 à 10,5%, portant son endettement total à 142 %. Standard & Poor's place le pays en catégorie spéculative. Ce qui était encore impensable un an plus tôt devient désormais possible : le défaut d'un pays de la zone Euro et, à minima, la restructuration de sa dette.

Mais alors que les plans de rigueurs se multiplient dans tous les pays et pèsent sur la croissance, la BCE veut encore croire en une solution qui rassurerait les marchés sans passer par une restructuration de la dette grecque... jusqu'au sommet européen du 21 juillet où sont annoncés le renforcement du FESF ainsi que les modalités d'une restructuration de la dette grecque impliquant des pertes pour les investisseurs privés... d'un niveau de 20 % prévu au départ (« haircut »), les décotes imposées au secteur privé dépasseront 70 % avant la fin de l'année.

La pression s'accroît brutalement sur les banques et les assureurs qui détiennent de la dette grecque et, plus largement, de la dette des Etats périphériques. Les agences de notation mettent les notes des établissements financiers sous surveillance, avant de les dégrader par vagues successives. Les investisseurs étrangers, notamment les « Money Market Funds » américains, réduisent progressivement leur exposition à la zone Euro, accentuant la restriction d'accès à l'iquidité tandis que les régulateurs accélèrent le rythme des réformes : augmentation des exigences en fonds propres, raccourcissement des délais de mise en œuvre des nouveaux ratios. Avant « Bâle 3 », il-yaura « Bâle 2.5 » et son exigence de fonds propres (ratio « core tier-one ») de 9 % dès juin 2012 contre 3,5 % dans le calendrier initial. En septembre, à l'issue des tests pratiqués par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA), les établissements financiers sont donc appelés à renforcer leurs fonds propres... appel auquel ils répondent par des plans d'envergure visant à ajuster leur activité et, pour certains, à se recapitaliser. Les craintes d'un « credit crunch »

(rationnement du crédit), dévastateur pour les économies européennes, deviennent évidentes.

Si les rendements des pays périphériques explosent en septembre, à des niveaux jugés insoutenables (l'Irlande et le Portugal payent à partir de l'été plus de 10 % à deux ans comme à cinq ans, l'Italie et l'Espagne plus de 7 %), c'est au tour de pays cœur de la zone Euro d'être sous pression à partir de l'automne. En effet, début août 2011, un autre tabou est tombé : Standard & Poor's a retiré aux Etats-Unis leur triple A, et menacé de dégradations d'autres pays « AAA ». Le « spread » (écart de taux par rapport à l'Allemagne) de la France s'écarte à des niveaux inédits depuis la création de la zone Euro (2 %).

Arrivé à la tête de la BCE fin octobre, Mario Draghi décide immédiatement de baisser les taux directeurs à 1 % et de racheter massivement de la dette périphérique sur les marchés... des mesures dites « non conventionnelles », proches du « Quantitative Easing » pratiqué depuis le début de la crise par la Federal Reserve américaine. Les sommets européens d'octobre et décembre 2011 proposent une modification des traités européens et accélèrent encore le rythme des réformes. Ces mesures, ainsi que les démissions en novembre des gouvernements grec (Papandréou) et italien (Berlusconi), qui avaient perdu toute crédibilité concernant leur aptitude à mener les réformes nécessaires dans leurs pays, finissent par porter leurs fruits : les spreads se détendent enfin. L'année se termine sur un appel d'offre illimité à trois ans de la BCE, destiné à desserrer la contrainte de liquidité des banques, mais surtout à leur donner les moyens de soutenir les Etats par des achats de dette que son statut lui interdit de réaliser directement. Cet appel d'offre est soumis le 21 décembre 2011 à hauteur de 489 milliards d'euros par 523 banques européennes (dont l'ensemble des banques françaises), et en particulier par les banques des Etats périphériques.

Coup de froid sur la croissance ...

L'année 2011 avait pourtant bien commencé, la croissance mondiale s'avérant plus soutenue que prévu après la bonne performance de 2010 (+4,5 % en méthode de parité des pouvoirs d'achat), soutenue par la dynamique des pays émergents. Les printemps Arabes et la catastrophe de Fukushima se sont vite chargés de retrondir l'optimisme des analystes économiques. La perte du triple A américain et la crise de la zone ont achevé de doucher les espoirs de reprise vigoureuse au second semestre. Au final, la croissance mondiale devrait ralentir à +3,8 % (en PPA), avec toutefois des fortunes diverses. Ainsi :

- L'économie américaine ralentit à +1,7% (contre +2,8% en 2010), ce qui permet néanmoins d'amorcer une décrue du chômage (-0,8 point à 8,6%). Malgré la politique toujours très accommodante de la Fédéral Reserve et son impact sur l'inflation (3,2 %), le marché immobilier reste pénalisé par les stocks inventus sur fonds de désendettement des ménages. En revanche, la dette publique se creuse (déficit de 8,7 % du PIB après 9 % en 2010) pour dépasser 15 000 milliards de dollars. Les débats entre républicains et démocrates sur le relèvement du plafond de la dette ont du reste contribué à la perte du triple A de la première économie mondiale en août 2011.
- La zone Euro, après avoir enregistré en 2009 son plus fort recul de l'après guerre (-4 %), avait renoué en 2010 avec la croissance (+1,8 %). Elle termine l'année 2011 sur une modeste progression de 1,5 %, qui masque en réalité un dernier trimestre en recul de 0,3 %. Cette contraction résulte des plans d'austérité mis en place simultanément dans les dix-sept Etats membres. Si l'Allemagne, bonne élève en termes de finances publiques et de compétitivité, tire son épingle du jeu (+3 %), elle recule également au dernier trimestre (-0,2 %) bien que moins sévèrement que les pays périphériques : la Grèce (-5,5 % dont -7 % au dernier trimestre), le Portugal (-1,3 % et -1,3 %), l'Italie (+0,5 % et -0,7 %) et l'Espagne (+0,7 % et -0,3 %).

Malgré les plans d'austérité, ces évolutions de PIB s'accompagnent également d'un creusement des déficits publics, généralement supérieurs à -5% (-1,5% pour l'Allemagne, -9% pour la Grèce). Si le taux de chômage allemand cède du terrain à 6,9%, au plus bas depuis la réunification, celui de la zone Euro continue de monter à 10,4%, et jusqu'à 23 % en Espagne.

Malgré les efforts de la Banque d'Angleterre (mesures non conventionnelles et maintien de taux historiquement bas), l'économie britannique peine également à rebondir (+0,9% en 2011 après +1,6% en 2010). Aux coupes budgétaires répétées pesant sur les ménages s'ajoute la situation difficile des banques britanniques, qui provoque un véritable «credit crunch», une accélération de l'inflation (4,5%), une chute de la consommation (-1,3%) et une forte augmentation du chômage (+1 point à 8,3%).

- La France (+1,7% en 2011 après +1,5% en 2010) tire son épingle du jeu au dernier trimestre en affichant une croissance inattendue de +0,2% grâce au rebond de l'investissement et malgré la nette détérioration du climat des affaires. La consommation ralentit (-0,5% en moyenne annuelle et -0,7% en décembre 2011), du fait notamment d'une inflation élevée (2,5%) et des craintes des ménages sur l'évolution de leur pouvoir d'achat dans un contexte de restrictions budgétaires. A titre d'illustration, les immatriculations chutent de 18% après la fin de la prime à la casse. Comme dans le reste de l'Europe, le retour à l'équilibre des comptes publics (déficit -5,7% du PIB en 2011 après -7,7% en 2010) et le creusement de la dette à 1 700 milliards d'Euros (86% du PIB) justifient de nouvelles mesures d'économies dans la Loi de Finance 2012 : gel du barème de l'impôt sur le revenu, de l'ISF et des successions, contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, réduction ou suppression des niches fiscales, hausse du prélèvement forfaitaire libéatoire (de 19% à 21% pour les dividendes et à 24% pour les intérêts), réforme de la taxation de la participation des salariés, des retraites, des cessions immobilières, taxe sur les boissons sucrées...

- Les puissances émergentes, relativement épargnées par la crise, marquent le pas en 2011 après avoir fait figure de relais de croissance pour l'économie mondiale. L'Amérique Latine (+4,1% en 2011 après +5,6% en 2010) et l'Asie (+5,3% hors Chine et Japon après +7,8%) ralentissent le rythme, touchées par la baisse de la consommation et des importations des pays occidentaux et pénalisées par la hausse du prix des matières premières. La Russie, soutenue par le prix du gaz, plafonne à +4% et le Brésil décroche (croissance inférieure à 5% en 2011). La Chine (+9,3% en 2011 après +10,2% en 2010) est contrainte d'adopter des mesures pour relancer sa demande intérieure, tandis que les craintes pesant sur son secteur immobilier l'endettent de ses collectivités locales et la santé de ses banques la conduisent en fin d'année à desserrer sa politique monétaire, au risque d'alimenter une inflation déjà forte (5,4%). Le Japon, dont les chaînes de production ont été désorganisées par la catastrophe de Fukushima, affiche une récession de -0,3%. L'Europe de l'Est enfin, largement impactée par la crise de la zone Euro, ralentit en ordre dispersé (+4% au global) avec des craintes de récessions marquées pour la Slovénie et la Hongrie sur fonds d'instabilité politique croissante.

A l'issue de cette année 2011, les perspectives de croissance pour 2012 se sont singulièrement assombries dans l'ensemble des zones économiques. Mais il faut également y trouver des raisons d'espérer : le sort visiblement lié des économies émergentes et développées a rapproché à la fois des intérêts et des points de vue auparavant divergents. La Chine, qui ne peut plus ignorer la crise de la zone Euro, a rejoint les Etats-Unis et le Fonds Monétaire International autour de la table des négociations pour rechercher des solutions aux grands déséquilibres mondiaux. L'Allemagne et la France constituent un front commun pour résoudre la crise grecque et renforcer la gouvernance économique européenne. L'année 2012 ne sera sans doute pas celle de la croissance, mais les enjeux seront bien au-delà : consolider la construction européenne et réorganiser les relations économiques à l'échelle de la planète...

Des marchés volatiles ...

Dans ce contexte :

- Les marchés boursiers ont été dominés par l'aversion pour le risque avec des pics de volatilité au moins d'août (50% sur le VIX) atteints des deux côtés de l'Atlantique. Le CAC 40 termine l'année sur une baisse de 17,9% à 3 159 points. Dès le début du second semestre l'environnement économique global se dégrade, les Etats-Unis perdent leur triple A, la crise sur les souverains européens s'intensifie ce qui a pour effet d'entrer l'ensemble des bourses dans une spirale baissière quasiment systémique, et plus particulièrement sur les valeurs financières : le CAC 40 atteint fin septembre son plus bas à 2 781 (-27%). Au global, si les places boursières mondiales ont souffert sur l'année 2011, on peut distinguer de nettes différences entre elles :
 - En baisse pour l'Eurostoxx 50 (-18%) compte tenu des contreperformances de l'ensemble des bourses de la zone Euro : Rome (-25%), Lisbonne (-28%) ou Athènes (-52%), mais également Francfort (DAX -15%) ;
 - En hausse aux Etats-Unis (Dow Jones +5,6%) grâce à un retour progressif de la confiance sur la capacité du pays à renouer avec la croissance ;
 - En baisse dans les pays émergents (Moscou -20%, Bombay -24% ; Shanghai et Hong Kong -20%) pénalisées par leur incapacité à prendre le relai de la croissance mondiale dans un contexte de ralentissement, d'incertitudes géopolitiques et de hausse des prix du pétrole créant de fortes tensions inflationnistes.
- Les événements politiques du printemps arabe, la catastrophe nucléaire de Fukushima ont poussé les cours des matières premières à la hausse et modifié l'approvisionnement énergétique en vigueur jusqu'alors. Ainsi, le baril de pétrole a atteint plus de 120 dollars, les métaux de base (soutenus par la demande chinoise) n'ont pas diminué (après leur hausse continue de 2009 et 2010) et l'or gagne encore +28% par rapport à des cours 2010 déjà en nette progression (+30%). De leur côté, les matières premières agricoles se sont maintenues tout au long de 2011 à des niveaux élevés en dépit d'une légère tendance baissière à partir de fin août (chute de -20% à -30% sur l'ensemble des marchés).
- Enfin, les marchés de crédits ont été dominés, comme en 2010, par la crise de la dette souveraine. Malgré une embellie au premier semestre, l'année 2011 a été caractérisée par la contagion de la crise des pays « périphériques » vers les pays cœur de la zone Euro, dont la France. La perte du triple A par plusieurs pays européens a encore accentué la défiance des investisseurs envers la capacité de la Zone Euro à régler ses problèmes internes rapidement. Le pic d'aversion pour le risque intervient en août avec des niveaux d'indices de crédits approchant ou dépassant les records observés en 2008-2009. Le secteur financier est le segment le plus touché, avec pour corollaire un accès à la liquidité difficile. C'est cette menace de «credit crunch» qui pousse la BCE à intervenir sur le marché interbancaire en décembre 2011 en réalisant un premier appel d'offre illimité à trois ans.

Le Groupe Crédit Agricole démontre à nouveau la résilience de son modèle intégré de bancassureur qui s'appuie sur la force de ses banques de proximité.

Dans un environnement macroéconomique fortement dégradé au second semestre 2011, le Groupe Crédit Agricole, premier financeur de l'économie française, a démontré la résistance de ses performances opérationnelles ainsi que son dynamisme pour soutenir l'économie, en produisant 96 milliards d'euros de nouveaux crédits dans ses banques de proximité, les Caisses régionales et LCL.

Avec sa nouvelle signature « Le bon sens a de l'avenir », il a réaffirmé ses valeurs et son engagement auprès de ses 54 millions de clients dans le monde, de ses 6,5 millions de sociétaires, de ses 1,2 million d'actionnaires et de ses 160 000 collaborateurs. Fort de 35 milliards de revenus, de 70,7 milliards de capitaux propres et d'un ratio de fonds propres durs

de 10,2% (ratio «core tier one» non fluotré), le Groupe Crédit Agricole est plus que jamais l'un des premiers acteurs bancaires en Europe, mais aussi l'un des plus solides. Les tests de l'Autorité Bancaire Européenne l'ont confirmé en juillet 2011 : le Groupe Crédit Agricole est le seul groupe bancaire français, et l'un des rares en Europe, à ne pas nécessiter de fonds propres supplémentaires pour atteindre les 9% requis en juin 2012.

Dans ce contexte :

- Les Caisses régionales ont connu une activité importante en 2011. Le maintien du taux d'épargne des ménages à un niveau très élevé (17%) a bénéficié à la collecte bancaire (+6,9%) ainsi qu'à l'assurance vie (+1,5%). Les valeurs mobilières ont en revanche reculé (-12,5%), tant en raison de la baisse des marchés actions que de la désaffection des clients pour les OPCVM monétaires, peu rémunérateurs dans un contexte de taux courts particulièrement bas. Parallèlement, la demande de crédit soutenue au premier semestre a permis une progression de +4,1 % des encours de créances en 2011, notamment à l'habitat (+5,8%) et à l'équipement (+3,8%). L'impact favorable de la croissance des encours collecte et crédits est cependant partiellement compensée par le très fort rachissement du coût de la liquidité en 2011, se traduisant pour les Caisses régionales par une augmentation très contenue de leur marge de transformation (+1,2%) et de leurs revenus d'activité clientèle (+1,5%). Les revenus de portefeuille sont stables à +0,5% (contre -12% en 2010), complétant la progression du Produit Net Bancaire (+1,5% à 14 037 milliards d'euros).

La hausse très significative des impôts et taxes (+26,1%) et des charges informatiques liées au déploiement du projet NICE présent sur les charges de fonctionnement, qui augmentent globalement de +2,9%. Ceci conduit à une stagnation du résultat brut d'exploitation (+0,0% contre +2,3% en 2010). En conséquence, le coefficient d'exploitation (52,1%) se détériore légèrement (+0,7 point), à un niveau toutefois excellent au regard des établissements concurrents, démontrant l'excellente efficacité opérationnelle du groupe des Caisses régionales.

La bonne tenue des risques tout au long de 2011 ainsi que le niveau élevé de couverture déjà atteint par le Groupe permettent de limiter l'impact des dotations aux provisions, en recul de 26,2%, et d'afficher un résultat net de 3,576 milliards d'euros, stable par rapport à 2010 (+0,2%).

Fort de son rang de premier bancassureur européen, Crédit Agricole Assurances affiche un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros en 2011. L'assurance dommage réalise en particulier une excellente année, avec un chiffre d'affaires en hausse de 11%, tandis que l'assurance vie résiste à une conjoncture défavorable, avec une collecte nette de +2,5 milliards d'euros et une part de marché stable à 15,1% fin 2011. Le métier Assurances poursuit par ailleurs son adaptation aux nouvelles normes Solvabilité II.

Plus globalement, la banque de proximité en France voit son résultat net part du Groupe progresser de 3,4%, la gestion d'actifs (Amundi) de +0,9%, les Services financiers aux institutionnels de +15,1% et la Banque privée de +5,9%. Le réseau LCL enregistre des progressions de 6,9% sur les encours de crédits (dont +11,7% pour l'habitat), de 2,6% sur la collecte, et voit son résultat croître de +2,7% en 2011.

Si au total le Groupe Crédit Agricole voit son résultat net reculer à 812 millions d'euros en 2011 (part du groupe) contre 3,6 milliards d'euros en 2010, ses performances opérationnelles de premier ordre (RBE en progression de +1,1% à 13,5 milliards d'euros) lui auront néanmoins permis d'absorber les coûts exceptionnels liés à la Grèce (2,4 milliards d'euros), au plan d'adaptation annoncé à l'automne 2011 (482 millions d'euros) et aux dépréciations d'écart d'acquisitions de décembre 2011 (2,5 milliards d'euros).

En effet, la volonté des régulateurs d'accélérer la mise en œuvre de nouvelles règles prudentielles ainsi que des tensions croissantes sur le refinancement des banques ont conduit l'ensemble des établissements de

crédits français à annoncer à partir de septembre 2011 des plans de restructuration d'une envergure sans précédent. Afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires ainsi qu'aux attentes des marchés, le Crédit Agricole a ainsi décidé la mise en œuvre d'un programme de désendettement de 50 milliards d'euros associé à un plan d'adaptation de ses activités.

Ce plan vise à une rationalisation des portefeuilles d'activités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, en particulier dans la Banque de financement et d'investissement, en cours de recentrage sur la distribution et le service aux grands clients. Il prévoit également un recentrage géographique ainsi que la sortie de certaines activités (dérivés actions et trading de matières premières). De même, des cessions de portefeuilles de crédits sont programmées dans les activités de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage. Ces mesures vont permettre à la structure cotée du Groupe de réduire son bilan ainsi que sa base de coûts, tout en adaptant son modèle de génération des revenus dans un environnement contraint. Pour l'exercice 2011, ce plan se traduit également par le provisionnement immédiat des coûts d'adaptation et par la dépréciation des écarts d'acquisition des filiales concernées.

Dans ce contexte :

- Crédit Agricole S.A. (détenu à plus de 56,4% par les Caisses régionales) a maintenu une activité opérationnelle satisfaisante en 2011, avec une croissance des revenus de 3,2% à 20,8 milliards d'euros et un résultat brut d'exploitation en hausse de 3,3% à 7,2 milliards d'euros. Après impact du coût du risque, du plan d'adaptation et des dépréciations, son résultat net part du Groupe ressort toutefois négatif de 1,5 milliard d'euros. Son ratio de solvabilité «core tier one» s'élève à 8,6% au 31/12/2011. Ses notes financières, revues fin 2011 et début 2012 par les agences de notation Standard & Poors (A), Moody's (Aa3) et Fitch (A+), restent parmi les meilleures au niveau européen, à un niveau comparable à celles de ses principaux concurrents français.
- Pour la Banque de détail à l'international, l'année 2011 a été marquée par les pertes opérationnelles d'Emporiki, à hauteur de 970 millions d'euros, liées à une très forte hausse du coût du risque. En Italie, le Groupe a intégré 96 agences acquises auprès d'Intesa Sanpaolo et consolidé ses positions malgré le ralentissement de l'économie. Cariparma affiche ainsi des progressions de 18,7% pour la collecte bilan et de 16,1% pour les crédits. Son produit net bancaire clientèle (en hausse de 4,9%) et son résultat net (en progression de 9,9% à 181 millions d'euros) témoignent de sa performance et de sa rentabilité. Les autres filiales du Groupe à l'international affichent un résultat combiné de 116 millions d'euros. L'ensemble du pôle international enregistre néanmoins une perte de 2,6 milliards d'euros sur l'exercice après prise en compte des pertes d'Emporiki et des dépréciations d'écart d'acquisition.

2 - ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE

Après une année 2010 de reprise économique en Alsace et dans les Vosges, le premier semestre 2011 a été marqué par le maintien de forts volumes des transactions sur le marché de l'habitat et un niveau d'investissement toujours élevé sur le marché des entreprises. Ainsi, si le taux d'utilisation des capacités industrielles a oscillé entre 75% et 81% au long de l'année 2011, il tend à se rapprocher de sa moyenne de longue période (83%).

Par ailleurs, le climat toujours incertain a conduit les ménages à conserver une grande prudence qui s'est traduite par un moindre recours au crédit à la consommation et par une volonté de reconstruire une épargne de précaution. Le maintien d'un taux d'épargne global à ses plus hauts niveaux historiques (17%) témoigne de cette prudence face à l'évolution de la conjoncture.

Dans ce contexte, la Caisse régionale a réalisé de très bonnes performances commerciales en matière de collecte, de crédits, d'intensification de sa relation avec ses clients et de développement de son fonds de commerce.

2.2 - LES CRÉDITS

En forte progression de 15,3 %, le montant total des réalisations de crédits de l'année 2011 atteint 1.632 millions d'euros contre 1.415 millions d'euros en 2010.

2.1 - LA COLLECTE

La Caisse régionale réalise, dans un contexte de crise financière, une bonne performance d'ensemble, avec un encours global en progression de 1,9 % sur l'année 2011 (contre +4,0 % en 2010). Ce résultat traduit la propension des ménages français à épargner une part toujours significative de leurs revenus en période d'incertitudes économiques.

► L'encours moyen des dépôts à vue, exprimé en moyenne quotidienne, progresse de 5,3 %, soit un rythme toujours nettement supérieur à la croissance des revenus des ménages bien qu'inférieur à celui très élevé de l'année précédente (+8,0 %). Cette augmentation est non seulement liée à une moindre consommation des particuliers, mais également à la reconstitution de la trésorerie des entreprises, des professionnels et des agriculteurs depuis 2010.

► Les conditions de rémunération particulièrement attractives de l'épargne monétaire (dépôts à terme) ont par ailleurs conduit la clientèle à privilégier ce type de placement, le compartiment affichant une progression de 37,9 % en 2011 après une hausse de 20,4 % sur l'exercice 2010.

► L'épargne bancaire bilancielle enregistre une progression globale de 3,9 %, au niveau de 4.106 millions d'euros. Cette évolution résulte d'une part d'une hausse de 5,8 % de l'épargne liquide (livrets), traduction de la volonté des ménages de se constituer une épargne de précaution en période de crise, et d'autre part d'une hausse de 1,3 % de l'épargne stable. Cette dernière reste orientée vers l'immobilier (croissance des encours PEL : +1,9 %). La hausse de l'épargne liquide provient pour l'essentiel de l'accroissement des encours sur livret A. Au 31 décembre 2011, le nombre de livrets A détenus par les clients de la Caisse régionale dépasse les 120.000 (soit 15.000 contrats supplémentaires par rapport à 2010) pour un encours de près de 440 millions d'euros.

► L'épargne Assurance progresse sur l'année à un rythme de 2 %, nettement inférieur à celui affiché en 2010 (+7,6 %). Bien que la collecte nouvelle sur cette épargne ait été sensiblement du même ordre que l'année précédente (287 millions d'euros en 2011 contre 280 millions en 2010), l'évolution des taux long terme et la baisse des principaux indices boursiers en 2011 ont pesé sur les rendements et, partant, limité les effets capitalisation et valorisation des encours. Il convient de souligner que l'excellent positionnement concurrentiel du produit Atout+, avec un taux garanti de 3,2 % pour les versements effectués en 2011, a permis une augmentation d'encours de 6,7 % sur ce seul produit.

► L'encours d'épargne financière affiche globalement une baisse de 21,8 % sur l'année, en raison notamment de transferts vers le compartiment monétaire, plus rémunérateur, de fonds auparavant placés sur des OPCVM de trésorerie (-19,4 %). Les OPCVM de placement enregistrent également un net recul (-24,5 %), à relier aux piètres performances des marchés boursiers, et l'indice CA40 notamment ayant oscillé à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 2800 et 4100 points pour clôturer à 3159 points, en baisse de 17,9 %.

► En termes relatifs, la Caisse régionale réalise, pour la septième année consécutive, une bonne performance en matière de collecte puisque son évolution d'encours global la place au 8^e rang des 39 Caisses régionales à fin décembre 2011. Il convient de souligner ses très bonnes performances en ce qui concerne l'évolution de sa collecte assurance (7^e rang). L'encours global de collecte atteint 10,936 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La Caisse régionale a mis en œuvre en 2011 une politique de distribution très compétitive qui a généré un niveau historique de réalisations de nouveaux crédits. En conséquence, ses encours progressent de 8,3 % sur cet exercice, après une augmentation de 9,2 % en 2010. L'encours global, en capital, s'établit à 7.364 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 6.797 millions au 31 décembre 2010. Dans cet ensemble, l'encours des crédits à moyen et long terme (hors syndication) progresse de 8,7 % en 2011 contre 9,1 % en 2010.

□ Prêts au logement:

La production de nouveaux crédits à l'habitat atteint 916 millions d'euros en 2011, contre 684 millions en 2010, soit la plus forte progression parmi les Caisses régionales (+33,8 %). Il est à noter que le rythme élevé des mises en force fin 2010 s'est maintenu au premier semestre 2011, dépassant 100 millions d'euros de réalisations certains mois, avant de nettement ralentir au second semestre 2011 malgré le maintien d'une offre très compétitive tout au long de l'année. La Caisse régionale affiche ainsi une progression de ses encours habitat de +11 % à fin décembre 2011 contre +7,7 % à fin 2010.

La Caisse régionale est ainsi parvenue à prendre des parts de marché sur l'ensemble de ses territoires, prenant une part pratiquement double de son poids en encours dans le financement habitat alsacien et vosgien (dernières données connues arrêtées à fin septembre 2011). Cette performance lui permet de gagner 0,73 point de part de marché en encours au 31 décembre 2011.

□ Prêts à la consommation:

Dans un contexte économique et réglementaire relativement défavorable au crédit à la consommation en 2011, les réalisations enregistrent un recul en 2011 à 83,1 millions d'euros, les encours s'effritant de 8,8 % pour s'établir à 185 millions d'euros à fin 2011 contre 203 millions en décembre 2010.

□ Prêts à l'agriculture:

En 2011, les réalisations de crédits d'équipement à l'agriculture s'élèvent à 208 millions d'euros, en recul par rapport à un exercice 2010 (231 millions d'euros) qui avait toutefois bénéficié de l'impact des mesures d'urgence à l'agriculture (37 millions d'euros). Les encours de crédits du marché de l'agriculture progressent de +7,3 % à 733 millions d'euros. Le Crédit Agricole Alsace Vosges confirme ainsi sa position de premier banquier de l'agriculture régionale. Il demeure le partenaire privilégié de ses évolutions comme en témoigne son premier rang dans le financement des projets de production d'électricité photovoltaïque sur ce marché (51 millions d'euros de réalisations en 2011).

Avec un niveau de parts de marché stabilisé autour de 80 %, la Caisse régionale conforte sa position de leader en ce qui concerne la distribution des prêts bonifiés et partant l'installation des jeunes agriculteurs, sur les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

□ Prêts aux professionnels et aux entreprises:

Les réalisations de nouveaux crédits à moyen et long terme sur ces deux marchés atteignent 307 millions d'euros en 2011 contre 245 millions en 2010, soit une hausse de 25,3 %. Les encours progressent de 10,9 % au niveau de 1054 millions à fin 2011 contre 950 millions en 2010. Cette évolution démontre la capacité de développement de la Caisse régionale sur des marchés pourtant en ralentissement du fait de la crise. Ces bons résultats confirment également la volonté du Crédit Agricole Alsace Vosges d'être un acteur de premier ordre au service du développement régional.

□ Prêts aux collectivités publiques :

Restée aux côtés des collectivités locales comme en 2009 et 2010, la Caisse régionale a continué à répondre en 2011 aux besoins de financement de ses clients collectivités publiques comme en témoignent les nouveaux crédits d'équipement sur ce marché (123 millions d'euros contre 156 millions en 2010). Si l'encours global aux collectivités publiques reste stable sur l'année, à 759 millions d'euros, l'encours de crédits à moyen et long terme progresse quant à lui de 8,2% à 688 millions d'euros.

Au total, en restant fidèle à sa politique rigoureuse de maîtrise des risques et de respect des normes d'endettement et de division des risques, le Crédit Agricole Alsace Vosges a démonté, par la croissance soutenue de ses encours de crédits, son engagement au bénéfice du développement de l'économie de ses territoires. Elle gagne ainsi des parts de marché en 2011 non seulement sur l'habitat, mais également sur les crédits d'équipement (+0,4 point).

Par rapport à l'ensemble des Caisses régionales, il est à noter la très bonne performance relative de la Caisse régionale d'Alsace Vosges : elle figure au 2^e rang en matière d'évolution de ses encours globaux de crédits.

2.3 - LES OUVERTURES DE PRODUITS ET SERVICES

Hors livret A et transformation de cartes Open / Supplétis, les ventes de produits et services sur l'exercice 2011 s'établissent en hausse de 2,8% et atteignent 132,211 contre 128,591 l'année précédente.

Le point majeur de satisfaction réside dans le maintien du niveau des ouvertures de nouveaux comptes de dépôts à vue (DAV) conformément à l'objectif de la Caisse régionale. L'évolution annuelle ressort à +11,4% pour ce qui concerne les ouvertures totales de DAV (24,353 en 2011 contre 21,855 en 2010). La Caisse régionale a également attiré plus de 10 000 nouveaux jeunes clients (moins de 26 ans), en progression de +15,4% par rapport à 2010.

Le stock global de DAV progresse en conséquence de 2,2% en 2011 et le stock de DAV actifs de 2%, démontrant ainsi le succès de la politique active de conquête de la Caisse régionale. Le fonds de commerce s'accroît également avec le stock de DAV des jeunes clients en hausse de 10,5%. Ce succès témoigne notamment de l'attrait de la nouvelle offre de carte totalement gratuite pour les jeunes de plus de 16 ans lancée fin 2010. Le stock de services liés aux comptes progresse en conséquence avec notamment une hausse de 2,6% pour les comptes services.

Les ventes de produits d'assurance affichent également des résultats très satisfaisants avec près de 40 000 nouveaux contrats conclus en 2011. Ces résultats permettent au stock de progresser à un rythme de 3,2%. En particulier, le stock d'assurances dommage, porté par les excellents résultats en termes de crédits habitat, progresse de 9,7% en 2011.

Au total et après prise en compte de l'ensemble des ventes et des clôtures de contrats, le stock global de produits et services affiche une progression de 2% par rapport à fin 2010. Ces bons résultats illustrent le dynamisme commercial de la Caisse régionale et témoignent de l'attractivité de ses offres ainsi que de sa capacité à répondre aux besoins de ses clients.

3 - LES RÉSULTATS

Sur les marchés financiers, deux facteurs auront particulièrement impacté les banques au cours de l'année 2011 :

- Le coût de la liquidité n'aura cessé de croître, pour quasiment tripler entre le début et la fin de l'année, à un niveau inédit supérieur à 3 % en décembre 2011.
- L'évolution des taux aura déjoué tous les pronostics, au rythme de la détérioration des anticipations économiques et des revirements de la Banque Centrale Européenne. Au final, l'aplatissement de la courbe des

taux, c'est-à-dire des taux long terme guère plus chers que les taux courts, sera venu compresser de la marge d'intermédiation ... et donc pénaliser le chiffre d'affaires des banques de proximité dont le métier est d'emprunter court pour prêter long.

3.1 - PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le PNB de l'exercice 2011 s'établie à 283,6 millions d'euros, en progression de 1,1% par rapport à l'année précédente (280,5 millions d'euros). Le PNB d'activité clientèle enregistre quant à lui une progression de 0,3% et atteint 243,1 millions d'euros, contre +8,3% en 2010, la marge d'intermédiation globale évoluant de +0,4% et la marge sur commissions de +0,1%.

La marge d'intermédiation globale est marquée par des évolutions contrastées :

- La marge d'intérêts clientèle affiche une hausse modérée de 2,8% (à 128,9 millions d'euros), du fait des effets opposés d'une hausse des revenus des crédits (+11 %, en phase avec l'augmentation des encours) et d'une augmentation plus que proportionnelle du coût de refinancement, lié notamment à la hausse du coût de la liquidité.
- Les commissions de collecte affichent un recul de 15,9% à 16,1 millions d'euros), suite au rebond observé en 2010 (+63,8% à 19,2 millions d'euros). Cette évolution résulte des modèles de remplacement de Crédit Agricole S.A., pénalisés par la courbe des taux plate défavorable à la transformation, et par l'augmentation du prix de la liquidité payée aux clients sur leur collecte centralisée.

Les commissions clientèle s'affichent en légère progression de 0,1% en 2011, contre +2,7% en 2010. Si l'assurance vie, les comptes services et l'activité crédits affichent des performances solides, l'évolution globale des commissions est pénalisée par un net recul des produits tirés des activités titres (baisse des encours d'épargne financière) et moyens de paiement. aux clients sur leur collecte centralisée.

La pression concurrentielle sur les primes d'Assurance Décès Invalidité, ainsi qu'une sinistralité moins favorable en assurance dommage, pèsent également sur les revenus issus des activités d'assurance en 2011, qui ressortent en retrait à 46 millions d'euros. Ces revenus représentent 47% de l'ensemble des commissions, démontrant la pertinence de cette diversification et le caractère affirmé de bancassureur de la Caisse régionale.

La marge de l'activité propre de la Caisse régionale affiche une hausse de 5 % à 39,6 millions d'euros.

La Caisse régionale replaçant son résultat conservé de l'année précédente, les produits supplémentaires générés par son portefeuille ont plus que compensé les impacts, du reste limités, de la conjoncture de marché défavorable en 2011. En revanche, l'allocation prudente de ses fonds propres et les mauvaises performances boursières n'ont pas permis de renouveler le stock de plus-values latentes à hauteur des externalisations de l'exercice. Ainsi, le stock de plus-values latentes sur le portefeuille de placement s'élève à 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 24 millions à fin 2010. Ce stock est, pour une large part, sécurisé : les expositions aux marchés actions s'opèrent essentiellement au travers de produits garantis en capital à l'échéance. Il est par ailleurs à noter que la Caisse régionale n'est pas exposée aux produits dérivés ou titrisés d'actifs immobiliers américains et n'a pas dans ses placements de fonds propres de produits « toxiques ».

3.2 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement restent maîtrisées et s'établissent, en 2011, à 139,8 millions d'euros, en hausse de 4,3% par rapport à l'exercice précédent (134,1 millions d'euros).

Les charges de personnel s'inscrivent en progression de 1,1% à 77,9 millions d'euros, reflétant en cela la stabilisation des effectifs du siège ainsi que les effets favorables de sa politique de regroupement de moyens, qui lui permet de refacturer les prestations de services qu'elle

Le résultat net de l'exercice 2011 ressort à 71,2 millions d'euros, en progression de 2,4 % par rapport à 2010.

En termes relatifs, dans un contexte 2011 particulièrement difficile, la Caisse régionale a démontré sa capacité à générer un résultat en progression tout en améliorant ses ratios de couverture des risques. Grâce à son dynamisme commercial, à sa maîtrise des charges et à une gestion financière prudente et avisée, elle tient son rang dans la première moitié des Caisses régionales en ce qui concerne l'évolution de son PNB, de son RBE, de son coefficient d'exploitation et de son résultat net. Elle conforte ainsi son assise financière et sa compétitivité, qui constituent les pré-requis indispensables de son développement à long terme sur ses territoires.

4 - ÉVOLUTIONS BILANCIELLES

Le total de bilan au 31 décembre 2011 atteint 9,126 milliards d'euros contre 8,491 milliards au 31 décembre 2010, en progression de 7,5 %. Cette évolution reflète la croissance de l'activité et notamment la progression des encours de crédits (+8,3 %).

Le volume d'activité, mesuré par le total des encours de crédits et de collecte (y compris assurance vie, épargne financière et émissions obligataires du Groupe), s'établit à 17,336 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en progression de 4,4 %. Compte tenu de la saisonnalité des dépôts, l'activité se mesure également en encours moyens confis : l'encours crédits et collecte moyen totalise alors 18,056 milliards d'euros en progression de 7 % (contre +3,8 % pour l'ensemble des caisses).

A l'actif le poste « Opérations interbancaires et assimilées » progresse de +56 % suite à l'acquisition d'OAT Françaises à hauteur de 28 774 milliers d'euros. Les « Participations et autres titres détenus à long terme » enregistrent un recul de -8 % qui s'explique d'une part par le remboursement des avances consolidaibles SAS La Boëtie et SNC Courcelles (T3CJ) à hauteur de 53 499 milliers d'euros dans le cadre de l'opération Switch avec Crédit Agricole S.A.. Cette dernière se traduit par le versement d'un dépôt de garantie à hauteur de 99 001 milliers d'euros ; la garantie donnée par la Caisse régionale Alsace Vosges et symétriquement reçue par Crédit Agricole S.A. s'élève à 293 626 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Le poste « Valeurs immobilisées » évolue également par l'acquisition de titres de participation Crédit Agricole Financement Suisse pour 4 826 milliers d'euros et SAS La Boëtie pour 11 563 milliers d'euros suite à l'option du paiement du dividende en actions et l'incorporation d'une partie de l'avance consolidable.

Au passif, la progression du poste « Comptes créateurs de la clientèle » d'environ +6 % s'explique par l'effort de collecte monétaire et notamment par l'accroissement des dépôts à terme des clients de la Caisse régionale Alsace Vosges. Le poste « Opérations internes au Crédit Agricole » évolue de +8 % du fait de la progression de la collecte centralisée et du refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. de l'activité crédits.

5 - RATIOS, MAÎTRISE DES RISQUES ET EXPOSITIONS

5.1. - SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale satisfait aux obligations réglementaires en matière de ratios prudentiels

- Le ratio de solvabilité fixe à un niveau minimum de 8 % le rapport port qui doit exister entre les fonds propres d'une part et les éléments risqués de l'actif du bilan et du hors bilan d'autre part. Le ratio de solvabilité calculé et transmis à l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) sur la base de la situation nette consolidée de la Caisse régionale, de ses 51 Caisses locales et des deux fonds dédiés consolidés, s'établit à 15,81 % au 31 décembre 2011, contre 14,04 % au 31 décembre 2010. Par ailleurs, compte tenu de son activité actuelle, la Caisse régionale n'est pas assujettie à la surveillance prudentielle des risques de marché.

effectue pour d'autres Caisses régionales en matière d'informatic, d'affaires internationales et d'assurances notamment. L'enveloppe d'intérêt et de participation qui sera versée aux salariés au titre de l'exercice 2011 s'inscrit en baisse de 1,2 % à 9,97 millions d'euros. Ce montant correspond à 14 % du résultat net, conformément aux accords en vigueur dans l'Entreprise, contre 14,5 % en 2010. Cet écarts'explique par l'impact de la baisse du RBE sur la formule de calcul. Néanmoins, compte tenu de la bonne tenue du résultat en 2011 et des facteurs exogènes ayant pesé sur le RBE, une prime exceptionnelle permettra de compenser cet impact et d'assurer pour l'ensemble des salariés présents dans l'entreprise un niveau au moins égal à celui de l'an dernier.

En effet, si les autres charges de fonctionnement augmentent de 10,5 % en 2011, cette hausse est essentiellement imputable à la hausse marquée des impôts et taxes (+10,8 %) et des frais informatiques, qui prennent en compte pour la seconde année consécutive des surcouits relatifs au projet NICE de construction d'un système d'information unique pour les Caisses régionales (surcouit additionnel de 3,2 millions d'euros en 2011 par rapport à 2010).

Les dotations aux amortissements diminuent de 3,6 %, au niveau de 7,3 millions d'euros, compte tenu du report sur 2012 du déploiement des nouveaux postes informatiques compatibles NICE, initialement prévu au plan d'investissement 2011.

Retraite des surcouits NICE, l'évolution globale des charges de fonctionnement apparaît plus modérée à +2 %.

3.3 - RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION, PROVISIONS ET RÉSULTAT NET

Les évolutions respectives du PNB et des charges de fonctionnement se traduisent par une diminution de 1,8 % du résultat brut d'exploitation, au niveau de 143,7 millions d'euros contre 146,4 millions en 2010. Toutefois, retraité des surcouits NICE, le RBE affichera une progression de +0,3 %. Le coefficient d'exploitation global s'affiche à 49,3 %, en dégradation de 1,5 point par rapport à l'exercice précédent. Calculé sur le seul PNB clientèle, le coefficient d'exploitation d'activité se dégrade de 2,2 points à 57,5 %. Ce niveau de RBE permet à la Caisse régionale de faire face à ses risques de crédits et à sa charge d'impôts.

La dotation nette aux provisions crédits est en recul de 8,2 % en 2011 et s'établit à 33,5 millions d'euros contre 36,5 millions en 2010. Ce niveau néanmoins important de dotation permet à la Caisse régionale d'améliorer le taux de couverture de ses créances douteuses et litigieuses tout en confortant de manière significative le niveau de ses provisions collectives. Cette dotation aux provisions pour risques crédit est en effet constituée à parts pratiquement égales de provisions dénommées et de provisions collectives (Bâle II et sectorielles). Il en résulte un taux de couverture global des créances douteuses et litigieuses de 71,1 % au 31 décembre 2011 contre 69,9 % au 31 décembre 2010, à un niveau équivalent à l'ensemble des Caisses régionales (71,3%). De même, le niveau de couverture de l'ensemble des créances saines et douteuses par les provisions individuelles et collectives atteint 3 % en 2011 et dépasse pour la première fois celui du Groupe.

La Caisse régionale a comptabilisé une dépréciation de 3,1 millions d'euros sur ses actifs immobilisés. Il s'agit, à la demande de Crédit Agricole S.A. et de la FNCA, de la prise en compte de dépréciations sur des titres détenus par les Caisses régionales dans les filiales à l'étranger du Groupe au travers de SACAM International.

La charge d'impôt s'établit à 36 millions d'euros en 2011 contre 38,7 millions en 2010, affectée par un taux d'imposition en hausse à 36,10 % en 2011 (pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, majoration d'impôt sur les sociétés de 5 % appliquée au taux normal de 33,33 %).

- Le coefficient de liquidité mesure la capacité de l'établissement à couvrir par des actifs liquides le passif immédiatement exigible. La Caisse régionale a respecté tout au long de l'exercice le niveau minimum de 100 % requis par la réglementation et ce ratio s'est établi à 121 % au 31 décembre 2011. La gestion de la liquidité s'inscrit en outre dans les limites fixées par Crédit Agricole S.A. et dans le nouveau dispositif d'encadrement de la liquidité du Groupe, adapté au contexte de marché afin d'optimiser le coût des ressources et de garantir le refinancement de l'activité en cas de crise aiguë sur les marchés financiers (stress scenario). Dans ce cadre :
 - Les relations financières internes au Groupe Crédit Agricole protègent individuellement la Caisse régionale en cas de forte variation des conditions de marché ;
 - L'exposition au risque de liquidité de la Caisse régionale s'est accrue au cours de l'exercice 2011 du fait d'une progression des crédits sensiblement plus rapide que celle de la collecte.

5.2. - EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse régionale Alsace Vosges met en œuvre des processus et des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables sur base consolidée (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité et opérationnels). Son exposition aux différents facteurs de risques ainsi que les moyens mis en œuvre en vue de les maîtriser sont détaillés ci-après.

Les dispositifs de maîtrise des risques de la Caisse régionale s'inscrivent dans le cadre des normes du Groupe Crédit Agricole et dans une démarche de renforcement continu en vue de la mise en œuvre complète du dispositif réglementaire international « Bâle II » et la préparation des exigences complémentaires prévues par le nouveau cadre « Bâle III ».

5.2.1 - RISQUE DE CONTREPARTIE

La Caisse régionale Alsace Vosges mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan et hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même Groupe, en agrégant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques. Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Par ailleurs, la Caisse régionale Alsace Vosges assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limite et de leur régularisation, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur, s'agissant des créances douteuses notamment. L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux des risques est mesurée à intervalles réguliers et validée dans le cadre du Comité Provisions trimestriel.

5.2.2 - RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacity de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés.

5.2.2.1 OBJECTIFS ET POLITIQUE

Conformément aux règles en vigueur, la Caisse régionale Alsace Vosges a mis en place une politique d'octroi de crédit assortie de limites d'encours,

de limites sectorielles et un système de délégation. Il est par ailleurs procédé à un examen de tous les risques significatifs dans le cadre du Comité des provisions qui se tient tous les trimestres.

La politique crédit de la Caisse régionale Alsace Vosges est approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est réexaminiée annuellement, et l'organe délibérant est régulièrement tenu informé du respect de son application.

La politique de crédit définit un ensemble de plafonds à respecter :

- plafonds de risque sur un même groupe ;
- plafonds de partage des risques définis par marché ;
- engagement couverts par Foncaris (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.).

La distribution du crédit est organisée par marchés spécialisés :

- marché des particuliers ;
- marché de l'agriculture ;
- marché des collectivités publiques ;
- marché des entreprises, des professionnels et de la promotion immobilier.

Les différentes directions, marchés et services crédits doivent assurer un contrôle de la qualité de l'instruction et de l'analyse des dossiers de crédit relevant de leurs attributions. Elles assurent également le suivi du risque de leurs marchés respectifs, avec l'appui d'une équipe dédiée au recouvrement amiable des impayés sur le marché des particuliers.

Le système de contrôle, conformément aux dispositions du CRRF 97-02 sépare les tâches de contrôle permanent (1^{er} et 2^e degré) de celles du contrôle périodique (3^e degré). Le Contrôle des risques de contrepartie est rattaché au Contrôle Permanent, lui-même directement rattaché au Directeur Général.

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée par l'utilisation d'instruments dérivés de crédit ni par la titrisation.

5.2.2.2 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Principes généraux de prise de risque

La politique de crédit définit un ensemble de plafonds encadrant la prise de risque par la Caisse régionale :

- Plafond de risque sur un même groupe : l'encours maximal par contrepartie est fixé à 20 % du RBE, limite susceptible d'être révisée par le Conseil d'Administration. La participation à un crédit syndiqué est réservée à des contreparties de bonne ou très bonne qualité.
- Partage des risques : la Caisse régionale accepte une politique de banquier unique pour les particuliers. Pour les autres marchés, des plafonds spécifiques ont été définis au-delà desquels un partage du risque est recherché. Toute dérogation doit être approuvée par le Comité Régional des Prêts, par délégation du Conseil d'Administration.
- Engagements couverts par Foncaris : la Caisse régionale présente à la garantie de Foncaris (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50 %. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2011, le montant des dossiers en cours avec Foncaris s'élève à 120 802 milliers d'euros.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale Alsace Vosges, à utiliser les systèmes de

notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale Alsace Vosges a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards du groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale Alsace Vosges dispose de modèles groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale Alsace Vosges dispose de méthodologies de notation groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La Caisse régionale Alsace Vosges a mis en œuvre les dispositions organisationnelles nécessaires pour le fonctionnement récurrent des outils de notation compatible avec les exigences Bâle II : les outils LUC pour la banque de détail (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations) et OCE pour la banque d'entreprise (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière).

Le suivi du dispositif Bâle II est assuré par le Comité de Pilotage Bâle II qui se réunit périodiquement sous la présidence d'un représentant de la Direction générale.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour ces dernières, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliquée au nominal. Ce coefficient « add-on » représente le risque de crédit potentiel en cas de défiance du client et de variation de la valeur de marché des instruments dérivés contractés avec lui, sur leur durée de vie restant à courir.

Dispositif de surveillance

La surveillance des risques de crédit est assurée par les différents responsables de marché (professionnels, entreprises, agriculteurs...), par une cellule dédiée au sein du service Juridique et Contentieux pour le marché des particuliers, ainsi que par une cellule centralisée de contrôle des risques rattachée à l'Unité Contrôle Permanent. Cette cellule assure un pilotage et un suivi transversal et global de la gestion du risque de crédit sur l'ensemble des marchés.

Pour ce faire, elle met en œuvre une large panoplie d'outils et processus adéquats, renforcés dès 2008 dans un contexte de crise économique, afin d'anticiper au mieux les situations de risques naissants et pouvoir les traiter dès leur apparition.

Cette cellule de contrôle des risques ainsi que les responsables de marchés présentent l'évolution des risques nés ou en germe aux Comités Provisions trimestriels.

Processus de revue de portefeuille et de suivi secteur

Les revues de portefeuille périodiques visent à s'assurer que les principales risques d'un métier ou d'une entité ainsi que les risques portés sur des contreparties fragiles font l'objet d'une analyse régulière. Les différents marchés organisent trimestriellement ou semestriellement des revues de portefeuille. Ces revues permettent d'identifier les dossier(s) sensibles ou sous surveillance qui font l'objet d'une présentation au Comité Provisions trimestriel sous la présidence du Directeur Général. Ce comité analyse les dossiers sensibles des différents marchés et décide des provisions requises ainsi que de l'éventuel transfert au contentieux.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes et sous surveillance font également l'objet de revues de portefeuille dans le cadre du Comité Provisions trimestriel

afin de statuer sur les démarches de recouvrement entreprises, la qualité des garanties et le montant des provisions y afférent.

5.2.3 - Risque de marché

En matière de risques de marché pour compte propre, les objectifs fixés par la Caisse régionale sont inchangés, à savoir une contribution récurrente au PNB et la constitution de plus-values sur le long terme par le placement sur le marché des excédents de fonds propres disponibles, après allocation aux emplois durables (immobilisations et participations essentiellement).

La répartition des actifs découlent des décisions du Comité Financier, avec le support de la Direction Financière de Crédit Agricole S.A. et des filiales spécialisées du Groupe (Amundi, CACIB, Crédit Agricole Private Equity), dans le respect des limites fixées par le Conseil d'Administration :

- Les limites de pertes, réalisées ou latentes, ont été fixées de manière globale et par type d'actifs. Elles sont établies par référence aux fonds propres nets RSE de la Caisse régionale.
- Compte tenu du contexte de marché, l'allocation de la part destinée à la constitution de plus-values de long terme reste orientée vers des placements monétaires sécurisés. Cette politique prudente permet de limiter l'impact de la volatilité des marchés sur le portefeuille de fonds propres, de constituer des réserves de liquidité en cas de crise aiguë et de contribuer de manière régulière et sécurisée au résultat de la Caisse régionale.

- La Caisse régionale n'a en outre aucune exposition directe au marché des dérivés de crédits à travers ses investissements pour compte propre.
- La Caisse régionale n'est pas exposée à des risques induits par les dettes souveraines des Etats périphériques de la zone Euro.

5.2.4 - RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

La Caisse régionale Alsace Vosges mesure son risque de taux d'intérêt global tous les mois par une méthode en « Gap de taux fixe » en approche statique, à l'aide de l'applicatif national du Groupe Crédit Agricole (Cristaux 2) utilisé par l'ensemble des Caisses régionales. Le bilan et le hors bilan constituent le périmètre concerné (y compris les fonds propres et les participations).

Le résultat de ces mesures est communiqué au Comité Financier, qui propose les stratégies de couverture, au Conseil d'Administration, qui les valide, au Responsable des Contrôles Permanents ainsi qu'à Crédit Agricole S.A. en vue de leur surveillance sur base consolidée.

5.2.5 - RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

5.2.5.1 - OBJECTIFS ET POLITIQUE

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse régionale Alsace Vosges respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- instruction de la Commission bancaire n° 2009-05 relative à l'approche standard du risque de liquidité.

- arrêté ministériel du 5 mai 2009 et du 25 août 2010 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité,

5.2.5.2 - GESTION DU RISQUE

Le risque de liquidité global et le respect des règles prudentielles liées à la liquidité sont pilotés au niveau de la Caisse régionale Alsace Vosges au travers d'un Comité Liquidité mensuel interne à la Direction Financière. Celui-ci prend des décisions de refinancement conformément aux stratégies définies trimestriellement par le Comité Financier et dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole.

Le ratio réglementaire de liquidité court terme est également présenté trimestriellement au Comité Financier et semestriellement au Conseil d'Administration.

5.2.5.3 - MÉTHODOLOGIE

Le pilotage de la liquidité s'inscrit dans la méthodologie préconisée par Crédit Agricole S.A. et repose sur différents piliers :

- le ratio réglementaire à un mois, calculé mensuellement ;
- les limites sur l'endettement à court terme (entre un jour à un an), définies par Crédit Agricole S.A. au regard des réserves de liquidité des Caisses régionales et de la capacité d'endettement du Groupe Crédit Agricole ;
- la vérification mensuelle de la résistance à différents scénarios de stress définis par Crédit Agricole S.A. ;
- les limites en concentration des échéances sur l'endettement à moyen et long terme, définies sur chaque maturité par Crédit Agricole S.A., globalement pour le groupe des Caisses régionales et individuellement pour chacune d'entre elles ;
- les limites en risque de prix de la liquidité, également définies au regard de stress scénarios.

L'ensemble de ces limites est suivi régulièrement : au quotidien par la Trésorerie de la Caisse régionale s'agissant des limites d'endettement court terme, et mensuellement par le Comité interne de liquidité de la Direction Financière ainsi que par Crédit Agricole S.A. via le reporting « PELICAN » pour l'ensemble des autres limites. Le dispositif de gestion de la liquidité et le respect des limites sont présentés lors des Comités Financiers et deux fois par an au Conseil d'Administration.

5.2.5.4 - EXPOSITION

Le ratio réglementaire de liquidité à un mois s'établit à 121 % au 31/12/2011, soit un excédent de liquidité de 184 millions d'euros.

Par ailleurs, suite à la réforme des déclarations réglementaires en juin 2010 (Surfi) qui a entraîné une évolution des modalités de calcul du ratio de liquidité, la Caisse régionale Alsace Vosges bénéficie d'un accord de refinancement de Crédit Agricole S.A. qui s'élève à 600 millions d'euros au 31/12/2011.

La Caisse régionale disposait dans le cadre des conventions internes d'une limite d'endettement court terme ferme de 1141 millions d'euros au 31/12/2011 (et 1 294 millions d'euros de limite conditionnelle), qu'elle consommait à hauteur de 86,2 % lors de l'arrêté.

La Caisse régionale respecte également l'ensemble des limites fixées par Crédit Agricole S.A. sur son endettement moyen et long terme ainsi que sur le risque de prix de la liquidité.

Enfin, dans le cadre du plan de désendettement du Groupe, la Caisse régionale Alsace Vosges s'est engagée, au côté de l'ensemble des Caisses régionales, à réduire en 2012 l'écart entre l'évolution de ses crédits d'une part et de sa collecte bilan d'autre part.

5.2.6 - RISQUE OPÉRATIONNEL

5.2.6.1 - GESTION DU RISQUE: ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

La gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents de la Caisse régionale. Le management des risques opérationnels est confié à une personne dédiée, le « Manager des Risques Opérationnels », rattaché au Responsable du service Contrôle Permanent.

Le Manager des Risques Opérationnels rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, réuni trimestriellement et dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale Alsace Vosges. Il veille à ce que le dispositif de gestion des risques opérationnels de la Caisse régionale Alsace Vosges soit accompagné d'une documentation régulièrement mise à jour.

Par ailleurs, chaque trimestre les métiers concernés et l'organe exécutif sont informés de leur exposition aux risques opérationnels. Cette information se réalise, en particulier, par des tableaux de bords présentant :

- le coût du risque opérationnel sur la période écoulée ;
- les événements marquants de la période écoulée ;
- les processus et risques à surveiller par domaine.

Le Conseil d'Administration, organe délibérant, est informé semestriellement par le Responsable des Risques et Contrôles Permanents sur l'évolution du coût du risque et sur les événements marquants du dispositif. Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale Alsace Vosges.

Les principaux travaux menés au cours de l'année sont : la collecte mensuelle des incidents et pertes, les remontées trimestrielles des données à la Direction des risques de Crédit Agricole S.A., la mise à jour régulière des procédures et du plan documentaire, l'analyse des scénarios de risques majeurs et les travaux liés à la cartographie annuelle des risques.

5.2.6.2 - MÉTHODOLOGIE

La Caisse régionale Alsace Vosges utilise la méthodologie Groupe de calcul des fonds propres requis par les risques opérationnels en méthode AMA. Cette méthode a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans la Caisse régionale Alsace Vosges visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénario et de facteurs reflétant l'environnement, prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « loss distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale Alsace Vosges est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national. Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

L'exercice 2011 n'a pas fait apparaître de nouveaux risques, le pérимètre des activités essentielles couvertes par un Plan de Continuité des Activités restant par ailleurs inchangé. Au final, les risques opérationnels sont ouverts, lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un contrat d'assurance spécifique, par une provision dédiée ainsi que par le FRBG.

6 - COMPTES CONSOLIDÉS

Depuis 1997, et en accord avec la Commission Bancaire, le Groupe Crédit Agricole publie des comptes consolidés qui incluent les Caisses locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Ainsi, le Crédit Agricole Alsace Vosges produit et publie des comptes consolidés en intégrant ses 51 Caisses locales. La Caisse régionale ayant décidé de conserver les fonds dédiés existant avant le 1^{er} janvier 2000,

les deux fonds dédiés Alsace Elite et Force Alsace sont consolidés, depuis le 31 décembre 2004 par intégration globale. Depuis l'exercice 2005, la Caisse régionale produit ses comptes consolidés en application des nouvelles normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Le résultat net consolidé s'élève à 75,017 millions d'euros pour l'exercice 2011, en repli de 3,2% par rapport à 2010. Au 31 décembre 2011, le résultat consolidé est supérieur de 3,8 millions d'euros au résultat individuel de la Caisse régionale, l'essentiel de l'écart s'expliquant par l'intégration des caisses locales et des deux fonds dédiés (+2,2 millions d'euros) ainsi que par les retraitements spécifiques de consolidation (+1,5 millions d'euros).

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2011 s'élève à 9,084 milliards d'euros contre 8,501 milliards au 31 décembre 2010, à normes comptables identiques, soit une progression de 6,9%. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des encours de créances sur la clientèle (+6,8%). On note, parmi les principales évolutions, la hausse de 78,5% des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance liés aux nouvelles souscriptions dans le portefeuille d'investissement, et notamment fin 2011 de titres d'Etat Français (OAT). Au passif, cette évolution se traduit notamment par l'augmentation des postes « dettes envers les établissements de crédits » (+8,1%), qui recouvre à la fois la collecte clientèle centralisée et le refinancement auprès de Crédit Agricole S.A., et « dettes à terme envers la clientèle » (+35,7%) qui traduit l'effort de collecte monétaire sur les dépôts à terme.

Compte tenu du résultat de l'exercice 2011 et de 16 millions d'euros de souscriptions de parts sociales des Caisses locales intervenues au cours de l'année, les capitaux propres part du Groupe augmentent de 75,6 millions d'euros en 2011 (contre une hausse de 68,2 millions d'euros sur l'exercice précédent) et s'établissent à 1124 millions d'euros au 31 décembre 2011.

7 - PERSPECTIVES 2012

L'exercice écoulé a marqué l'aboutissement du plan moyen terme 2009-2011 de la Caisse régionale, et les excellents résultats enregistrés témoignent de la pertinence des politiques menées avec constance depuis plus de six ans. Sur le plan commercial, le Crédit Agricole Alsace Vosges a remporté en 2011 de très nombreux succès, notamment en matière de développement du crédit et de conquête de nouveaux clients.

En finançant 30 000 projets de ses clients particuliers, agriculteurs, professionnels et entreprises, en confiant des travaux à plus de 700 entreprises locales, en réalisant près de 200 embauches en deux ans, elle a affirmé avec force son statut d'acteur incontournable de l'économie régionale. En prêtant plus que jamais dans son histoire, elle a démontré la robustesse de son modèle dans un contexte de crise. En dégageant un résultat net en croissance tout en rehaussant sensiblement le niveau de couverture de ses risques, elle a confirmé son efficacité opérationnelle et continué à renforcer ses fonds propres. En ouvrant plus de 24 000 nouveaux comptes et en équipant près de 40 000 clients en produits d'assurances, elle a démontré son ambition de bancassureur engagé aux côtés de ses clients.

« A vos côtés » sera le thème central de l'exercice 2012, qui verra la définition d'un nouveau projet d'entreprise pour les années à venir. Dans la continuité des précédents plans à trois ans, la Caisse régionale visera un développement ambitieux et équilibré, préservant sa solidité et capitalisant sur ses atouts : proximité avec ses clients, animation du sociétariat et des projets mutualistes, performance commerciale, maîtrise des charges et des risques, investissement continu dans son réseau d'agences et dans son informatique, mobilisation de l'ensemble des collaborateurs en matière de collecte afin de donner à l'entreprise les moyens de maintenir le dynamisme de son financement à l'économie alsaciennne et vosgiennne.

Maintenir le cap sur ces principes simples mais éprouvés, tout en ajustant nos politiques aux nouvelles contraintes qui s'imposent à nous, fera le succès du Crédit Agricole Alsace Vosges dans le contexte inédit de 2012 :

- Crise économique prolongée, la Commission Européenne prévoit désormais une croissance limitée à 0,4% en France en 2012 et une récession de 0,3% pour la zone Euro. Ce repli économique est susceptible de peser en 2012 sur l'investissement, le pouvoir d'achat, le chômage et, in fine, les risques bancaires.
 - Modifications fiscales continues : sur les cessions immobilières, sur l'épargne, mais également sur la consommation (taxe sur la valeur ajoutée), sur les revenus et sur certaines niches fiscales (dispositif Sceller notamment).
 - Perte de repères et attentisme des acteurs économiques dans ce contexte anxiogène et volatile, accentué en France par l'approche de scrutins nationaux.
 - Rareté et coût de la liquidité durablement élevé, avec pour corolaire des tensions sur le financement bancaire.
 - Accélération des réformes prudentielles imposant de nouvelles exigences aux banques tant en termes de liquidité que de fonds propres, susceptibles d'aggraver encore ces tensions.
- Malgré ces évolutions qui peseront certainement sur les conditions d'exercice de l'activité bancaire, la Caisse régionale Alsace Vosges restera à la manœuvre en 2012 en se fixant pour principales orientations :
- La préservation de sa solidité financière et de sa performance opérationnelle.
 - En maîtrisant ses charges de fonctionnement par l'optimisation continue des processus dans un contexte de montée des charges informatiques liées au projet informatique du Groupe « NICE ».
 - En assurant la maîtrise de la distribution du crédit par la qualité de l'instruction des dossiers et par un suivi renforcé du risque naissant.
 - En poursuivant son effort de provisionnement aux meilleurs standards du Groupe et du marché tout en tenant compte de l'effort déjà réalisé au cours des derniers exercices.
 - En renforçant ses fonds propres par la souscription de parts sociales d'une part et par le maintien d'un niveau de résultat net élevé d'autre part
 - L'intensification de son effort de collecte bilan, nécessaire pour assurer le juste équilibre entre crédits et ressources bancaires, conformément aux objectifs du Groupe de réduction des besoins en financement de marché.
 - Le maintien de son poids dans la distribution de crédits en renouvelant la priorité accordée au financement des particuliers, de l'agriculture et des entreprises régionales, et en proposant durablement des conditions de taux compétitives.
 - La conquête de nouveaux clients afin de construire l'avenir de l'Entreprise en poursuivant sa politique offensive sur les jeunes et sur la clientèle patrimoniale, en capitalisant sur le crédit et la proximité comme vecteurs d'entrée en relation, en intégrant pleinement les leviers de la collecte et de l'assurance dans cette stratégie, et en renforçant son image à travers une qualité du service irréprochable et une communication orientée client.
 - L'intensification de la relation client en s'appuyant sur la diversité de ses offres, notamment en matière de banque au quotidien, de gestion d'épargne, de crédit à la consommation et de conseil en sélection de programmes de biens immobilier d'investissement.

□ La croissance de son activité assurance en augmentant le nombre de clients équipés en assurance vie et prévoyance, et en maintenant une politique active de souscriptions de contrats dommages auprès des clientèles particuliers, agriculteurs et professionnels.

Au total, la Caisse régionale sera en 2012 aux côtés de ses clients et poursuivra sa politique de conquête et de développement en s'appuyant sur ses fondamentaux plus que jamais solides.

8 - CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Comptes sociaux:

La note 2 de l'annexe aux comptes individuels expose les principes et méthodes comptables appliqués par la Caisse Régionale au 31 décembre

2011. L'année 2011 n'a donné lieu à aucun changement de méthode comptable ou de changement de présentation par rapport à l'exercice précédent.

Comptes consolidés:

La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés expose les principes et méthodes comptables appliqués par la Caisse Régionale au 31 décembre 2011. L'année 2011 n'a donné lieu à aucun changement de méthode comptable ou de changement de présentation par rapport à l'exercice précédent.

9 - PROJET DE RÉSOLUTIONS

L'ensemble des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration a été approuvé et est consultable dans la 4^e partie du présent rapport.

Comptes annuels 2011 et rapport des Commissaires aux comptes

Bilan

Hors bilan

Compte de résultat

Rapport général des Commissaires aux comptes

Notes annexes aux comptes annuels

Bilan individuel du Crédit Agricole Alsace Vosges au 31 décembre 2011

ACTIF		Notes	2011	2010	
Opérations interbancaires et assimilées			75 552	48 419	
Caisse, banques centrales			45 812	47 826	
Effets publics et valeurs assimilées			28 774	0	
Créances sur les établissements de crédit			966	593	
Opérations internes au Crédit Agricole			837 689	760 580	
Opérations avec la clientèle			7 265 082	6 734 875	
Opérations sur titres			350 094	341 645	
Obligations et autres titres à revenu fixe			111 339	104 717	
Actions et autres titres à revenu variable			238 755	236 928	
Valeurs immobilisées			458 647	497 159	
Participations et autres titres détenus à long terme			6,7	401 063	
Parts dans les entreprises liées			6,7	1 537	
Immobilisations incorporelles			7	3 980	
Immobilisations corporelles			7	52 067	
Capital souscrit non versé			0	0	
Actions propres			0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers			139 362	108 699	
Autres actifs			9	90 126	
Comptes de régularisation			9	49 236	
					9 126 426
					8 491 377
TOTAL ACTIF					

En milliers d'euros

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	2011	2010
Opérations interbancaires et assimilées		52	387
Banques centrales	11	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	11	52	387
		5 893 400	5 430 608
Opérations internes au Crédit Agricole			
Comptes créditeurs de la clientèle	12	1 842 721	1 737 868
Dettes représentées par un titre	13	79 063	53 916
Comptes de régularisation et passifs divers			
Autres passifs	14	76 538	75 133
Comptes de régularisation	14	90 519	117 651
		152 442	148 936
Provisions et dettes subordonnées	15, 16, 17		
Provisions		98 474	92 798
Dépôts de garantie à caractère mutuel		151	151
Dettes subordonnées	19	53 817	55 987
		2 363	2 363
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18		
	20	989 328	924 515
Capital propres hors FRBG:			
Capital souscrit		47 735	47 735
Primes d'émission		347 275	347 275
Réserves		523 123	459 964
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglémentées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		71 195	69 541
		9 126 426	8 491 377
TOTAL PASSIF			

Hors bilan individuel du Crédit Agricole Alsace Vosges au 31 décembre 2011

	Notes	2011	2010
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	28	852 617	867 810
Engagements de garantie	28	422 231	150 658
Engagements sur titres	10 573	17 681	
		1 285 421	1 036 149
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	28	600 152	550 152
Engagements de garantie	28	1 028 802	915 184
Engagements sur titres	10 573	17 681	
		1 639 527	1 483 017

En milliers d'euros

Compte de résultat individuel au 31 décembre 2011

	Notes	2011	2010	En milliers d'euros
Intérêts et produits assimilés	33, 34	274 197	251 033	
Intérêts et charges assimilées	33	136 811	118 058	
Revenus des titres à revenu variable	34	20 566	19 867	
Commissions (produits)	35	134 723	137 249	
Commissions (charges)	35	16 444	17 781	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	2 447	1 884	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	3 746	5 678	
Autres produits d'exploitation bancaire	38	1 430	1 354	
Autres charges d'exploitation bancaire	38	303	779	
Produit net bancaire		283 551	280 447	
Charges générales d'exploitation	39	132 486	126 432	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		7 346	7 618	
Résultat brut d'exploitation		143 719	146 397	
Coût du risque	40	- 33 487	- 36 474	
Résultat d'exploitation		110 232	109 923	
Résultat net sur actifs immobilisés	41	- 3 077	- 1 706	
Résultat courant avant impôt		107 155	108 217	
Résultat exceptionnel	42	0	0	
Impôt sur les bénéfices	43	- 35 959	- 38 676	
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		71 196	69 541	

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Strasbourg et Toulouse, le 1^{er} mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

- S.A.R.L. AUDIT BOURDIN et Associés - Pierre-Nicolas Guy
- ERNST & YOUNG Audit - Frank Astoux

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilisation en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraité et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Notes annexes aux comptes annuels

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Alsace Vosges, 51 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Alsace Vosges est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale Alsace Vosges fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital des Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale Alsace Vosges. Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale Alsace Vosges au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A. Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les créditeurs sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendreraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordé par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCN/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A..

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prévue sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est établie sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clauze de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2011

La Caisse régionale Alsace Vosges a participé en juillet 2011 à l'augmentation de capital de la SAS La Boétie, en souscrivant 825 930 actions pour un montant total de 11 563 milliers d'euros par incorporation d'une partie de l'avance consolidable constituée à cette date.

Le montant de la garantie accordée par la Caisse régionale Alsace Vosges à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif Switch décrit au paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » de l'annexe aux comptes consolidés est de 293 626 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2011

Aucun événement postérieur à la clôture, de nature à affecter les comptes individuels de la Caisse régionale Alsace Vosges au 31 décembre 2011 n'a été identifié.

Les états financiers de la Caisse régionale Alsace Vosges sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale Alsace Vosges publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale Alsace Vosges est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais établis sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné lorsqu'ils sont significatifs.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrevocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprecier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvenabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale Alsace Vosges s'élève à 9 838 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 11 822 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale Alsace Vosges, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune déote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale Alsace Vosges distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Alsace Vosges par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des déotes et dépréciations

La déote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette déote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la déote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale Alsace Vosges a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays reçus par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appreciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'exPERT, la Caisse régionale Alsace Vosges le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont géés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclasées dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe:

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

Actions et autres titres à revenu variable:

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale Alsace Vosges dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilées » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclasées dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale Alsace Vosges dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement réalise de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale Alsace Vosges satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilées », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale Alsace Vosges détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale Alsace Vosges utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale Alsace Vosges enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale Alsace Vosges applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale Alsace Vosges applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations. En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Alsace Vosges, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant		Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Gros œuvre	Linéaire	30 ans
Second œuvre	Linéaire	25 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matiriel	Dégressif ou linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale Alsace Vosges sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale Alsace Vosges applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale Alsace Vosges applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rénover l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération

de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (FR.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale Alsace Vosges à la discréption de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice. Le solde de ce poste à la clôture de l'exercice 2011 correspond à un FRBG relatif à des risques opérationnels non encore avérés.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole s.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macrocouverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du règlement CRB 90-15 modifié – sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisées ou latentes) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrées dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporels selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellées en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale Alsace Vosges a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale Alsace Vosges est non significatif au 31 décembre 2011.

2.10 Intégration de succursales à l'étranger

Non concerné.

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale Alsace Vosges.

Le hors-bilan ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intérêtement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intérêtement est couvert par l'accord du 9 juin 2010 pour une durée déterminée de trois ans (du 01/01/2010 au 31/12/2013).

La participation et l'intérêtement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale Alsace Vosges applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles

de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale Alsace Vosges provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Plan de stocks options

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée par ces dispositions.

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée par ces dispositions.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale Alsace Vosges.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale Alsace Vosges a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

CREANCES		DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 2011	Total 2010
		≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Etablissements de crédit									
Comptes et prêts :									
· à vue	966					966		966	593
· à terme						0		0	0
Valeurs reçues en pension						0		0	0
Titres reçus en pension livrée						0		0	0
Prêts subordonnés						0		0	0
Total	966	0	0	0	966	0	966	593	
Dépréciations						0	0	0	
VALEUR NETTE AU BILAN						966	593		
 Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	47 044					47 044	4	47 048	74 007
Comptes et avances à terme	280 032	165 979	109 916	193 838	749 765	8 353	758 118	654 013	
Titres reçus en pension livrée					0		0	0	0
Prêts subordonnés					32 500	32 500	23	32 523	32 560
Total	327 076	165 979	109 916	226 338	829 309	8 380	837 689	760 580	
Dépréciations						0	0	0	
VALEUR NETTE AU BILAN						837 689	760 580		
TOTAL						838 655	761 173		

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 32 523 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole: en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale Alsace Vosges auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

CREANCES		DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 2011	Total 2010
		≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
 Créances commerciales									
Autres concours à la clientèle	7 704	2 690				10 394		10 394	11 632
Valeurs reçues en pension livrée	393 131	725 539	2 409 699	3 794 015	7 322 384	35 517	7 357 901	6 826 620	
Comptes ordinaires débiteurs					0		0	0	0
Dépréciations					41 044	457	41 501	33 912	
VALUEUR NETTE AU BILAN						7 265 082	6 734 874		

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 10 167 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 2 546 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 914 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 833 millions d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

		En cours			Dépréciations		En milliers d'euros	
		dont douteux	dont douteux compromis		sur encours douteux	sur encours douteux compromis		
CREANCES 2011	Encours bruts							
- Particuliers	3 599 478	72 611	45 552	43 327	28 259			
- Agriculteurs	908 585	16 143	8 078	12 775	6 433			
- Autres professionnels	673 519	31 386	24 883	21 990	18 542			
- Sociétés financières	92 359	7 322	37	5 949	37			
- Entreprises	1 395 971	75 973	36 448	60 591	29 182			
- Collectivités publiques	718 830	0	0	0	0			
- Autres agents économiques	21 055	82	71	82	71			
TOTAL	7 409 797	203 517	115 069	144 714	82 524			
CREANCES 2010	Encours bruts							
- Particuliers	3 206 700	74 363	43 272	44 268	27 173			
- Agriculteurs	887 503	14 924	8 956	11 418	6 771			
- Autres professionnels	657 153	36 356	28 407	25 745	21 271			
- Sociétés financières	87 520	2 495	39	2 242	33			
- Entreprises	1 288 318	67 766	36 246	53 283	28 553			
- Collectivités publiques	726 753	0	0	0	0			
- Autres agents économiques	18 219	569	361	334	296			
TOTAL	6 872 166	196 473	117 281	137 290	84 097			

NOTE 5 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

		En cours			Dépréciations		En milliers d'euros	
		dont douteux	dont douteux compromis		sur encours douteux	sur encours douteux compromis		
31/12/2011								
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement			Total	
					28 693	28 693		
					115	115		
					- 1 506	- 1 506		
					81	81		
					0	0		
					28 774	28 774		
							0	
31/12/2010								
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement			Total	
					28 693	28 693		
					115	115		
					- 1 506	- 1 506		
					81	81		
					0	0		
					28 774	28 774		
							0	

Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :

- Emis par organismes publics
- Autres émetteurs
 - dont surcoûte restant à amortir
 - dont décote restant à amortir

Créances rattachées

Dépréciations

VALEUR NETTE AU BILAN

0	0	0	28 774
32 672	80 196	112 868	0
	250	250	0
	- 102	- 102	0
	1 846	1 865	1 719
	0	3 394	2 090
	111 339	104 717	

Actions et autres titres à revenu variable

Créances rattachées

Dépréciations

VALEUR NETTE AU BILAN

0	0	0	0
423	423	423	0
	238 755	236 929	
	0	423	80
	268 052	341 646	
	0	423	80
	279 835	364 959	
	0	423	80
	112 162	391 997	
	0	423	80
	110 816	378 868	
	0	423	80
	144 714	82 524	

Valeurs estimatives

(1) Dont 2 546 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2011 et 2 546 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice : néant.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRC n° 2005-01, néant.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 11 783 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 23 373 milliers d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Les plus-values latentes nettes s'élèvent à 11 556 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 11 946 milliers d'euros au 31/12/2010.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

	Encours nets 2011	Encours nets 2010
En milliers d'euros		
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	118 802	112 175
Sociétés financières	228 727	226 900
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	2 565	2 570
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	350 094	341 645
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	350 094	341 645

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2011	31/12/2010
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe
	TOTAL	Actions et autres titres à revenu variable
Titres à revenu fixe ou variable		Effets publics et valeurs assimilées
- dont titres cotés		Effets publics et valeurs assimilées
- dont titres non cotés ⁽¹⁾		Effets publics et valeurs assimilées
Créances rattachées		Effets publics et valeurs assimilées
Dépréciations		Effets publics et valeurs assimilées
VALEUR NETTE AU BILAN	111 338	28 774
	238 755	378 867
	104 716	0
	236 929	341 645
En milliers d'euros		
	31/12/2011	31/12/2010
OPCVM par nature	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
		Valeur d'inventaire
OPCVM monétaires	170 223	170 259
OPCVM obligataires	9 566	12 272
OPCVM actions	49 360	58 580
OPCVM autres	10 029	12 658
TOTAL	239 178	253 769
		237 009
		257 159
La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante:		
		En milliers d'euros
	31/12/2011	31/12/2010
OPCVM monétaires	170 223	170 259
OPCVM obligataires	9 566	12 272
OPCVM actions	49 360	58 580
OPCVM autres	10 029	12 658
TOTAL	239 178	253 769
		237 009
		257 159
En milliers d'euros		

(1) La répartition des parts d'OPCM est la suivante:

- OPCVM français : 229 149 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : 10 029 milliers d'euros.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 54 999 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2011 s'élève à 66 555 milliers d'euros.

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe: analyse par durée résiduelle

	DUREE RESIDUELLE			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Valeur Brute	0	20 000	80 271	12 597
Dépréciations	0	215	2 762	417
VALEUR NETTE AU BILAN				109 474
Effets publics et valeurs assimilées				
Valeur Brute	28 693	28 693	81	28 774
Dépréciations	0	0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN				28 693
				81
				28 774
				0
				0
Total 2011				111 339
Total 2010				104 717

5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

Le portefeuille d'effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe de la Caisse régionale Alsace Vosges est majoritairement composé de titres émis ou gérés dans le groupe pour lesquels la devise d'émission est l'euro.

NOTE 6 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part détenue en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursées	Montant des cautions et avais données par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ											
Parts dans les entreprises liées, détenues dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
SAS LA BOETIE		EUR 2 480 628	16 773 450	1,85%	331 128	18 346	0	0	568 510	-19 000	11 464
SAS SACAM AVENIR		EUR 113 977	88 415	3,71%	4 4232	0	0	0	11 653	446	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT		EUR 730 622	764 516	2,10%	15 373	7 189	0	0	-177	0	0
SAS SACAM FRE CA		EUR 22 510	23 202	1,83%	818	425	0	0	-28 179	0	0
SAS SACAM INTERNATIONAL		EUR 886 238	778 552	1,92%	17 236	12 100	0	0	287	1 894	0
SAS SACAM PARTICIPATION		EUR 62 558	67 068	2,00%	1 447	0	0	0	0	0	0
SAS SACAM FIAT NET EUROPE		EUR 0	0	1,89%	921	0	0	0	0	0	0
CAF SUISSE		EUR 0	0	2,56%	4 827	0	0	0	0	0	0
Autres parts dans les entreprises liées											
SAS CALVEST		EUR 1 500	1 398	100%	1 500	0	0	0	201	0	0
Autres titres de participations											
SCI BOULEVARD DE METZ (1)		EUR 5 455	5 572	2,56%	7737	7737	0	897	117	117	0
SCI SYNERGIE ALSACE		EUR 4 000	3 701	100%	1 000	1 000	0	420	90	0	0
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ											
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)											
- Autres titres de participations (ensemble)											
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPTIONS											
(1) La SCI Boulevard de Metz abrite les bâtiments du siège social et de 5 agences de la Caisse régionale											

Valeur estimative des titres de participation

	2011	2010
	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées	1 537	1 802
· Titres non cotés		
· Titres cotés		
· Avances consolidables		
· Crédances rattachées		
· Dépréciations		
VALEUR NETTE AU BILAN	1 537	1 802
Titres de participation et autres titres détenus à long terme		
· Titres non cotés	373 961	555 368
· Titres cotés	4 827	4 827
· Avances consolidables	25 814	25 664
· Crédances rattachées	112	112
· Dépréciations	- 5 879	- 5 729
Sous-total titres de participation	398 835	580 242
Autres titres détenus à long terme		
· Titres non cotés	2 228	2 228
· Titres cotés		
· Avances consolidables		
· Crédances rattachées		
· Dépréciations		
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 228	0
VALEUR NETTE AU BILAN	401 063	580 242
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	402 600	584 272
Total valeurs brutes		
Titres non cotés	382 553	440 993
Titres cotés	0	0
TOTAL	382 553	364 352

Les valeurs estimatives sont déterminées l'après la valeur d'utilité des titres ; qui n'est pas nécessairement la valeur de marché. Les titres non cotés des entités du groupe Crédit Agricole sont valorisés sur la base d'une indication mise à jour par le groupe avant la clôture. Ainsi, la valeur d'utilité des titres SAS La Béte s'établit à 21,45 euros. Les autres titres non cotés sont valorisés sur la base de l'actif net comptable et à défaut en coût historique.

NOTE 7 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	1 537				1 537
Avances consolidables	0				0
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	0				0
VALEUR NETTE AU BILAN	1 537	0	0	0	1 537
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	442 816	38 668	70 854	- 39	410 592
Valeurs brutes ⁽²⁾	360 587	18 260	41	- 18	378 788
Avances consolidables	79 313	11 571	65 070		25 814
Créances rattachées	122	5 713	5 703	- 21	112
Dépréciations	2 794	3 124	40		5 879
Sous-total titres de participation	437 228	32 420	70 774	- 39	398 835
Autres titres détenus à long terme	2 228	0	0	0	2 228
Valeurs brutes	2 228				2 228
Avances consolidables	0				0
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	0				0
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 228	0	0	0	2 228
VALEUR NETTE AU BILAN	439 546	32 420	70 774	- 39	401 063
TOTAL	440 993	32 420	70 774	- 39	402 600

(1) En 2011, remboursement partiel d'actif comptabilisé sur les titres suivants :

- GIE Innove : 18 milliers d'euros

- GIE Attica : 41 milliers d'euros

(2) En 2011, les principales acquisitions concernent la souscription de titres SAS La Boétie pour un montant de 111 563 milliers d'euros, SA CAF SUISSE pour 4 827 milliers d'euros et SACAM AVENIR pour 949 milliers d'euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	144 875	7 259	2 039		150 095
Amortissements et dépréciations	92 705	7 324	2 001		98 028
VALEUR NETTE AU BILAN	52 170	- 65	38	0	52 067
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	4 811	6			4 817
Amortissements et dépréciations	815	22			837
VALEUR NETTE AU BILAN	3 996	- 16	0	0	3 980
TOTAL	56 166	- 81	38	0	56 047

NOTE 8 – ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 – COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	TOTAL 2011	TOTAL 2010
Autres actifs (1)		
- Instruments conditionnels achetés	21	25
- Comptes de stock et emplois divers	831	1 076
- Débiteurs divers (2)	84 754	52 486
- Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
- Comptes de règlement	4 521	7 021
VALEUR NETTE AU BILAN	90 127	60 608
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	30	52
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	0
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	868	479
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 364	11 651
- Autres produits à recevoir	35 108	34 039
- Charges à répartir	0	0
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
- Autres comptes de régularisation	5 865	1 872
VALEUR NETTE AU BILAN	49 236	48 093
TOTAL	139 363	108 701

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont : - Acompte sur Impôt Courant Intégration Fiscale : 39 758 milliers d'euros

- Bonifications sur Prêts à Taux Zéro à Recevoir : 22 060 milliers d'euros.

NOTE 10 – DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opération interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	137 290	47 467	38 452	1 591		144 714
Sur opérations sur titres	4 965	4 986	256	0		9 695
Sur valeurs immobilisées	202	0	0			202
Sur autres actifs	204	87	172			119
TOTAL	142 661	52 540	38 880	1 591	0	154 730

NOTE 11 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Analyse par durée résiduelle

	DUREE RESIDUELLE			Total en principal	Dettes rattachées	Total 2011	Total 2010
DETTES	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Comptes et emprunts :							
· à vue							
· à terme							
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	52	0	0	52	0	52	388
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	31 175			26	31 201	12 103	
Comptes et avances à terme	1 699 142	1 170 621	1 712 076	1 269 888	5 851 727	5 862 99	5 418 505
Titres donnés en pension livrée				0		0	0
VALEUR AU BILAN	1 730 317	1 170 621	1 712 076	1 269 888	5 882 902	10 498	5 893 400
TOTAL	1 730 369	1 170 621	1 712 076	1 269 888	5 882 954	10 498	5 893 452
							5 430 996

Opérations internes au Crédit Agricole: Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 12 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTÈLE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

DETTE\$	DURÉE RÉSIDUELLE					Total rattachées	Total 2011	Total 2010	En milliers d'euros
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Comptes ordinaires créditeurs	1 309 423				1 309 423	90	1 309 513	1 299 133	
Comptes d'épargne à régime spécial	24 708	0	0	0	24 708	0	24 708	24 164	
· à vue	24 708				24 708	0	24 708	24 164	
· à terme					0	0	0	0	
Autres dettes envers la clientèle	105 794	103 478	226 312	63 257	498 841	9 659	508 500	414 571	
· à vue	6 181	103 478	226 312	63 257	6 181	6 181	6 181	45 018	
· à terme	99 613				492 660	9 659	502 319	369 553	
Valeurs données en pension livrée				0		0	0	0	
VALEUR AU BILAN	1 439 925	103 478	226 312	63 257	1 832 972	9 749	1 842 721	1 737 868	

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

DETTE\$	DURÉE RÉSIDUELLE					Total rattachées	Total 2011	Total 2010	En milliers d'euros
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Particuliers						871 278	906 431	906 431	
Agriculteurs						194 949	177 315	177 315	
Autres professionnels						104 153	102 112	102 112	
Sociétés financières						11 349	6 969	6 969	
Entreprises						579 018	498 861	498 861	
Collectivités publiques						33 388	3 421	3 421	
Autres agents économiques						48 586	42 759	42 759	
Total en principal						1 842 721	1 737 868	1 737 868	
Dettes rattachées						0	0	0	
VALEUR AU BILAN						1 842 721	1 737 868	1 737 868	

NOTE 13 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

DETTE\$	DURÉE RÉSIDUELLE					Total en principal	Dettes rattachées	Total 2011	Total 2010	En milliers d'euros
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal					
Bons de caisse	52					52	4	56	56	
Titres du marché interbancaire						0	0	0	0	
Titres de créances négociables	59 557	19 190				78 747	260	79 007	53 860	
Emprunts obligataires						0	0	0	0	
Autres dettes représentées par un titre						0	0	0	0	
VALEUR AU BILAN	59 609	19 190	0	0	78 799	264	79 063	53 916	53 916	

Le solde non amorti correspond à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre.

13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Néant.

NOTE 14 – COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros

	TOTAL 2011	TOTAL 2010
Autres passifs (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
- Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
- Instruments conditionnels vendus	29	28
- Comptes de règlement et de négociation	1	34
- Créditeurs divers	74 838	73 095
- Versements restant à effectuer sur titres	1 670	1 976
VALEUR AU BILAN	76 538	75 133
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	16 068	51 631
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
- Produits constatés d'avance	29 355	24 050
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	15 160	13 371
- Autres charges à payer	29 230	28 117
- Autres comptes de régularisation	706	482
VALEUR AU BILAN	90 519	117 651
TOTAL	167 057	192 784

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 – PROVISIONS

	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/11
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	767	0	767			0
- Provisions pour autres engagements sociaux	810	82	90			802
- Provisions pour risques d'exécution						
des engagements par signature	3 788	3 910	0	2 741		4 957
- Provisions pour litiges fiscaux	0					0
- Provisions pour autres litiges	0					0
- Provisions pour risques pays	0					0
- Provisions pour risques de crédit (1)	57 776	30 082		13 582		74 276
- Provisions pour restructurations	0					0
- Provisions pour impôts	0					0
- Provisions sur participations	0					0
- Provisions pour risques opérationnels (2)	9 022	86		289	4 855	3 964
- Provisions pour risque de déséquilibre						
du contrat épargne logement (3)	13 336	55		6 005		7 386
- Autres provisions	7 299	1 149		367	993	7 089
VALEUR AU BILAN	92 798	35 364		1 513	28 175	0
						98 474

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information et elle couvre notamment le risque CNSEA.

(3) Voir note 16 ci-après.

NOTE 16 – EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
 - la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.
- Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

	2011	2010
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	379 704	343 545
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	522 845	509 542
Ancienneté de plus de 10 ans	326 385	358 504
Total plans d'épargne-logement	1 228 934	1 211 591
Total comptes épargne-logement	307 156	305 864
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 536 090	1 517 455

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'Etat.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2011	2010
Plans d'épargne-logement	24 950	29 476
Comptes d'épargne-logement	110 870	118 742
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	135 820	148 218

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2011	2010
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	2 223
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	874	2 366
Ancienneté de plus de 10 ans	4 741	7 031
Total plans d'épargne-logement	5 615	11 620
Total comptes d'épargne-logement	1 771	1 715
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS D'EPARGNE-LOGEMENT	7 386	13 335

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Variation des provisions au cours de l'exercice

	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	11 620	56	6 005	5 615
Comptes épargne-logement	1 715			1 771
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	13 335	56	6 005	7 386

NOTE 17 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

Dette actuarielle au 31/12/N-1

Cotis des services rendus sur la période	
Coût financier	
Cotisations employés	
Modifications, réductions et liquidations de régime	
Variation de périmètre	
Indemnités de cessation d'activité	
Prestations versées (obligatoire)	
(Gains) / pertes actuariels	
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	20 379

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

Cotis des services rendus	
Coût financier	
Rendement attendu des actifs	
Amortissement du coût des services passés	
Gains / (pertes) actuariels net	
Amortissements des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	
Gains / (pertes) due(s) au changement de limitation d'actif	
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RESULTAT	226

Variations de juste valeur des actifs des régimes

Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1^{er} janvier	2011	2010
	17 936	16 940
Rendement attendu des actifs	714	661
Gains / (pertes) actuariels	889	660
Cotisations payées par l'employeur	1 002	1 101
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	0	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1 137	-1 426
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE	19 404	17 936

Composition des actifs des régimes

Les actifs du régime consistent en un fonds constitué à cet effet auprès de PREDICA.

Variations de la provision (Provisions) / actifs au 1^{er} janvier

Cotisations payées par l'employeur	
Variation de périmètre	
Paiements directs de l'employeur	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	- 802

Rendement des actifs des régimes

Le taux de rendement moyen des actifs des régimes ressort à 3,97%.

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation moyen utilisé s'établit à 4,95%.

	2011	2010	En milliers d'euros
Dette actuarielle au 31/12/N-1	19 703	19 462	
Cotis des services rendus sur la période	1 311	1 016	
Coût financier	737	797	
Cotisations employés	0	0	
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0	
Variation de périmètre	0	0	
Indemnités de cessation d'activité	0	0	
Prestations versées (obligatoire)	-1 137	-1 426	
(Gains) / pertes actuariels	-235	-146	
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	20 379	19 703	
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RESULTAT	226	365	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE	19 404	17 936	
VARIATION DE LA PROVISION	- 1 577	- 2 313	
ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	- 802	- 1 577	

NOTE 18 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

						En milliers d'euros
						2010
	Fonds pour risques bancaires généraux					2 363
VALEUR AU BILAN						2 363

NOTE 19 – DETTES SUBORDONNEES: Analyse par durée résiduelle

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL 2011	TOTAL 2010
Dettes subordonnées à terme	0	11 434	0	0	11 434	18	11 452	11 452
Euro	11 434				11 434	18	11 452	11 452
Dollar					0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0	0	0	0
Euro					0	0	0	0
Dollar					0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales	42 365				42 365	0	42 365	44 535
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					151	151	0	151
VALEUR AU BILAN	42 365	11 434	0	151	53 950	18	53 968	56 138

Commentaires:

Les dettes subordonnées à terme comportent une ligne de TSR Radian.

- Nominal : 11 434 milliers d'euros / taux : 3,89% / échéance : 17/12/2012

NOTE 20 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	CAPITAUX PROPRES					En milliers d'euros		
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	47 735				750 063	0	0	63 293
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009							- 6 117	- 6 117
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2009							- 57 176	0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2010							69 541	69 541
Autres variations								0
Solde au 31 décembre 2010	47 735				807 239	0	0	69 541
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							- 6 382	- 6 382
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves							- 63 159	0
Affectation du résultat social 2010								0
Report à nouveau débiteur							71 195	71 195
Résultat de l'exercice 2011								0
Autres variations								0
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2011	47 735				870 398	0	0	71 195
								989 328

Commentaires: (1) Le capital social est composé de :

- 23 866 102 parts sociales de 1,50 euro détenues pour 23 825 952 parts par les Caisses locales, 300 parts par les administrateurs de la Caisse régionale et 39 850 parts par les autres souscripteurs ;
- 7 957 441 certificats coopératifs d'associés de 1,50 euro détenus par Crédit Agricole s.A.

NOTE 21 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	TOTAL 2011	TOTAL 2010
Capitaux propres	989 328	924 515
Fonds pour risques bancaires généraux	2 363	2 363
Dettes subordonnées et titres participatifs	53 817	55 987
Dépôts de garantie à caractère mutuel	151	151
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 045 659	983 016

En milliers d'euros

NOTE 22 – OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

	31/12/2011	31/12/2010
Créances	878 685	796 847
Sur les établissements de crédit et institutions financières	836 320	754 424
Sur la clientèle	39 800	39 800
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 565	2 623
Dettes	5 893 375	5 373 896
Sur les établissements de crédits et institutions financières	5 893 375	5 373 896
Sur la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	0	0
	85 212	126 764
Engagements donnés		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	31 338	70 876
Garanties données à la clientèle	53 874	55 888
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

En milliers d'euros

NOTE 23 – TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Ces transactions s'entendent hors opérations entrant dans le cadre de l'Organisation Financière Interne du Groupe Crédit Agricole S.A. Le montant de la garantie accordée par la Caisse régionale Alsace Vosges à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif Switch précédemment décrit au paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » est de 293 626 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 24 – OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

	31/12/2011	31/12/2010		
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	8 421 145	8 166 924	7 807 553	7 572 688
Autres devises de l'Union Européenne	103	103	156	156
Franc Suisse	953 779	952 678	911 757	910 682
Dollar	3 981	5 911	6 922	6 935
Yen	715	714	865	813
Autres devises	96	96	103	103
Valeur brute	9 379 819	9 126 426	8 727 356	8 491 377
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	0	0	0	0
Dépréciations	235 393	0	235 979	0
TOTAL	9 126 426	9 126 426	8 491 377	8 491 377

En milliers d'euros

NOTE 25 – OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
Devises	72 277	72 014	82 859	82 597
Euros	36 459	36 459	42 587	42 587
	35 818	35 555	40 272	40 010
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
TOTAL	72 277	72 014	82 859	82 597

NOTE 26 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	En milliers d'euros	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés	2 049 551	0	139 067	2 188 618	1 692 294	
- Contrats à terme de taux d'intérêt			0	0	0	
- Contrats à terme de change			0	0	0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0	0	
- Autres contrats à terme			0	0	0	
Opérations de gré à gré	2 049 551	139 067	2 188 618	2 188 618	1 692 294	
- Swaps de taux d'intérêt				0	0	
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt				0	0	
- Contrats à terme de change				0	0	
- FRA				0	0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				0	0	
- Autres contrats à terme				0	0	
Opérations conditionnelles	200 000	0	112 864	312 864	437 826	
Opérations sur marchés organisés			0	0	0	
- Instruments de taux d'intérêt à terme				0	0	
- Instruments sur action et indices Boursiers à terme				0	0	
- Instruments de taux de change à terme				0	0	
Opérations de gré à gré	200 000	112 864	312 864	312 864	437 826	
- Options de swap de taux				0	0	
- Instruments de taux d'intérêts à terme				0	0	
- Instruments de taux de change à terme				0	0	
- Instruments sur actions et indices boursiers à terme				0	0	
- Autres instruments à terme conditionnels				0	0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	
- Contrats de dérivés de crédit				0	0	
TOTAL	2 249 551	251 931	2 501 482	2 130 120		

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme: encours notionnels par durée résiduelle

	Total au 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés			En milliers d'euros
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
- Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Options de taux	94 097	0	0	0	0	0	94 097	0	0	
- Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Swaps de taux d'intérêt	1 274 741	298 055	615 822	1 274 741	298 055	615 822	5 227	213 542	5 227	
- Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Caps, Floors, Collars	0	213 542	5 227	0	0	0	0	0	0	
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métiers précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous total	1 368 838	511 597	621 049	1 368 838	511 597	621 049	0	0	0	
- Swaps de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Opérations de change à terme	144 292	0	0	0	144 292	0	0	0	0	
Sous total	144 292	0	0	0	144 292	0	0	0	0	
TOTAL	1 513 130	511 597	621 049	1 513 130	511 597	621 049	0	0	0	
	Total au 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés			
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
- Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Options de taux	20 688	0	0	0	0	0	20 688	0	0	
- Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Swaps de taux d'intérêt	662 000	638 201	392 093	662 000	638 201	392 093	9 606	7 532	400 000	
- Caps, Floors, Collars	7 532	400 000	9 606	0	0	0	0	0	0	
- Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métiers précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous total	690 220	1 038 201	401 699	690 220	1 038 201	401 699	0	0	0	
- Swaps de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Opérations de change à terme	165 457	0	0	0	165 457	0	0	0	0	
Sous total	165 457	0	0	0	165 457	0	0	0	0	
TOTAL	855 677	1 038 201	401 699	855 677	1 038 201	401 699	0	0	0	

26.2 Instruments financiers à terme: juste valeur

	31/12/2011		31/12/2010		
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel	
- Futures	94 098	94 098	94 098	94 098	
- Options de change					
- Opérations fermes sur marchés organisés					
- Options de taux					
- F.R.A.					
- Swaps de taux d'intérêt					
- Forward taux					
- Caps, Floors, Collars					
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métiers précieux					
Sous total	0	0	27 84	2 501 484	5 775
- Swaps de devises					
- Opérations de change à terme					
Sous total	0	144 293	0	144 293	165 456
TOTAL	- 27 84	2 645 77	5 775	2 295 576	

26.3 Information sur les Swaps - Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

	Position ouverte isolée	Microcouverture	Macrocouverture	Swaps de transaction	En milliers d'euros
Contrats d'échange de taux	78 295	1 971 256			139 067
Contrats assimilés ⁽¹⁾					

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90.15 du CRBF.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Ancien portefeuille	Classification au 31/12/2011			En milliers d'euros
	Position ouverte isolée	Microcouverture	Macrocouverture	
Position ouverte isolée	0	0	0	0
Micro-couverture				0
Macro-couverture				0
Swaps de transaction				0

NOTE 27 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnel) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale;
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapublics. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2011, il convient de noter que le risque de contrepartie sur produits dérivés est limité aux opérations de couverture issues de la gestion actif / passif de la Caisse régionale Alsace Vosges (swap de tau), auprès d'établissements bancaires habilités par Crédit Agricole S.A..

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2011	31/12/2010	1 036 149	1 483 017
Engagements donnés				
Engagements de financement				
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	852 617	867 810		
• Engagements en faveur de la clientèle	130 000	0		
Ouverture de crédits confirmés	722 617	867 810		
- Ouverture de crédits documentaires	448 386	421 980	0	
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 445	421 980		
Autres engagements en faveur de la clientèle	445 941	445 830		
- Autres ouvertures de crédits confirmés	274 231			
Engagements de garantie	432 804	168 339		
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	322 419	47 111		
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0		
Autres garanties	322 419	47 111		
- Engagements d'ordre de la clientèle	110 385	121 228		
Cautions immobilières	17 360	20 415		
Garanties financières	2 544	3 402		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	90 481	97 411		
Engagements reçus				
Engagements de financement	600 132	550 152		
• Engagements reçus d'établissements de crédit	600 152	550 152		
• Engagements reçus de la clientèle	0	0		
Engagements de garantie	1 039 375	932 865		
• Engagements reçus d'établissements de crédit	327 234	264 111		
• Engagements reçus de la clientèle	712 141	668 754		
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	163 195	0		
Autres garanties reçues	548 946	668 754		

Dans le cadre du mécanisme de garantie Switch CCI / CCA, la garantie donnée par la Caisse régionale Alsace Vosges et symétriquement reçue par Crédit Agricole S.A. s'élève à 293 626 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 29 – ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté 2 525 349 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 801 100 milliers d'euros en 2010. La Caisse régionale Alsace Vosges conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté :

- 1 006 566 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 846 524 milliers d'euros en 2010 ;
- 317 845 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 386 940 milliers d'euros en 2010 ;
- 529 846 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 362 480 milliers d'euros en 2010 ;
- 671 092 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe (notamment Crédit Agricole Covered Bonds) dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 205 156 milliers d'euros en 2010.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Les lettres de garantie données par la Caisse régionale Alsace Vosges à Crédit Agricole S.A. au titre de la garantie de liquidité et de solvabilité du réseau Crédit Agricole s'élève à 918 133 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Néant

NOTE 32 – OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Néant

NOTE 33 – PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILÉS

	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	887	647
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 457	21 160
Sur opérations avec la clientèle	241 345	220 599
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 621	5 535
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	3 887	3 092
Intérêts et produits assimilés	274 197	251 033
Sur opérations avec les établissements de crédit	10	219
Sur opérations internes au Crédit Agricole	114 933	95 861
Sur opérations avec la clientèle	16 291	20 996
Charge nette sur opérations de macro-couverture	4 586	306
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Sur dettes représentées par un titre	987	446
Autres intérêts et charges assimilées	4	230
Intérêts et charges assimilées	136 811	118 058
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERET ET REVENUS ASSIMILÉS	137 386	132 975

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 – REVENUS DES TITRES

	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	5 241	2 315
Livret développement durable	0	0
Titres d'investissement	3 380	3 221
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus fixes	8 621	5 536
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	20 566	19 866
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	20 566	19 866
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	29 187	25 402

NOTE 35 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS

		31/12/2011		31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	129	42	87	85	37	48
Sur opérations internes au Crédit Agricole	28 495	7 571	20 924	29 995	7 823	22 172
Sur opérations avec la clientèle	27 084	676	26 408	25 795	706	25 089
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	361	8	353	292	10	282
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	78 374	7 854	70 520	80 155	8 500	71 655
Provision pour risques sur commissions	280	293	-13	927	705	222
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	134 723	16 444	118 279	137 249	17 781	119 468

(1) dont prestations d'assurance-vie : 19 435 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 18 400 milliers d'euros au 31/12/2010.

NOTE 36 – GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

	31/12/2011		31/12/2010		
Solde des opérations sur titres de transaction		0		0	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		10		19	
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme		2 437		1 865	
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATIONS	2 447		1 884		

NOTE 37 – GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	31/12/2011		31/12/2010		
	Titres de placement				
Dotations aux dépréciations		1 862		139	
Reprises de dépréciations		216		989	
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 1 646		850		
Plus-values de cession réalisées		5 415		4 851	
Moins-values de cession réalisées		23		21	
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	5 392		4 830		
Frais d'acquisition		0		2	
Solde des opérations sur titres de placement	3 746		5 678		
Titres de l'activité du portefeuille					
Dotations aux dépréciations		0		0	
Reprises de dépréciations		0		0	
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0		0		
Plus-values de cession réalisées		0		0	
Moins-values de cession réalisées		0		0	
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0		0		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	3 746		5 678		

NOTE 38 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Produits divers	1 427	1 334	
Quote part des opérations faites en commun	3	20	
Refacturation et transfert de charges	0	0	
Reprises provisions	0	0	
Autres produits d'exploitation bancaire	1 430	1 354	
Charges diverses	221	678	
Quote part des opérations faites en commun	82	101	
Refacturation et transfert de charges	0	0	
Dotations provisions	0	0	
Autres charges d'exploitation bancaire	303	779	
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 127	575	

NOTE 39 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Frais de personnel			
Salaires et traitements	43 593	44 251	
Charges sociales	20 851	19 669	
Intéressement et participation	10 330	10 084	
Impôts et taxes sur rémunérations	5 656	5 625	
Total des charges de personnel	80 430	79 629	
Refacturation et transferts de charges de personnel	– 2 484	– 2 554	
Frais de personnel nets	77 946	77 075	
Frais administratifs			
Impôts et taxes	6 138	5 525	
Services extérieurs et autres frais administratifs	49 449	44 462	
Autres frais administratifs	0	0	
Total des charges administratives	55 587	49 987	
Refacturation et transferts de charges administratives	– 1 047	– 630	
Frais administratifs nets	54 540	49 357	
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	132 486	126 432	
Effectif moyen			
CATEGORIE DE PERSONNEL			
	31/12/2011	31/12/2010	
Cadres	223	230	
Non cadres	1 114	1 115	
TOTAL	1 337	1 345	
Dont: - France	1 337	1 345	
- Etranger	0	0	
Dont: personnel mis à disposition	27	29	

NOTE 40 – COUT DU RISQUE

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Dotations aux provisions et dépréciations	79 100	75 846	
Dépréciations de créances douteuses	44 783	47 842	
Autres provisions et dépréciations	34 317	28 004	
Reprises de provisions et dépréciations	52 583	45 757	
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	35 159	41 302	
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	17 424	4 455	
Variation des provisions et dépréciations	26 517	30 089	
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	243	109	
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	6 656	6 733	
Déote sur prêts restructurés	0	0	
Récupérations sur créances amorties	218	494	
Autres pertes	289	37	
COUT DU RISQUE	33 487	36 474	

- (1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6 131 milliers d'euros.
 Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 353 milliers d'euros.
- (2) Dont 0,8 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.
- (3) Dont 11 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.
- (4) Dont 6 131 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 41 – RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
IMMobilisations FINANCIERES			
Dotations aux dépréciations	1 810		
Sur titres d'investissement	0	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 125	1 810	
Reprises de dépréciations	40	29	
Sur titres d'investissement	0	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	40	29	
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 3 085	- 1 781	
Sur titres d'investissement	0	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 165	- 1 781	
Plus-values de cessions réalisées	0	95	
Sur titres d'investissement	0	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	95	
Moins-values de cessions réalisées	13	0	
Sur titres d'investissement	0	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0	
Solde des plus et moins-values de cessions	- 13	95	
Sur titres d'investissement	0	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 13	95	
Solde en perte ou en bénéfice	- 3 098	- 1 686	
IMMobilisations CORPORELLES ET INCORPORELLES			
Plus-values de cessions	32	2	
Moins-values de cessions	11	22	
Solde en perte ou en bénéfice	21	- 20	
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	- 3 077	- 1 706	

NOTE 42 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant.

NOTE 43 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 35 959 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 38 676 milliers d'euros au 31 décembre 2010.
Suite à la signature le 21 avril 2010 d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale Alsace Vosges fait partie depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.
Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale Alsace Vosges constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétroécédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

NOTE 44 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

44.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

La totalité du Produit net bancaire résulte du secteur d'activité « Banque de proximité en France ».

44.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

44.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Non applicable

44.4 Résultat courant par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

NOTE 45 – EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Non applicable.

NOTE 46 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Aucun événement postérieur à la clôture, de nature à affecter les comptes individuels de la Caisse régionale Alsace Vosges au 31/12/2011 n'a été identifié.

NOTE 47 – AFFECTION DES RESULTATS

Bénéfice de l'exercice	En euros
	71 195 263,22
Intérêts aux parts sociales (à 3,5%)	1 252 970,36
Dividendes aux Certificats Coopératifs d'Associés	5 331 485,47
Excédents restant à affecter:	64 610 807,39
Affectation des 3/4 à la réserve légale	48 458 105,54
Réserves facultatives générales	16 152 701,85

NOTE 48 – IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La Caisse régionale Alsace Vosges ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 49 – PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale Alsace Vosges.	En milliers d'euros	ERNST & YOUNG AUDIT	%	SARL BOURDIN & Associés	%
Audit:					
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	85	100 %	56	0 %	100 %
- Missions accessoires					0 %
Sous-total	85	100 %	56		100 %
Autres prestations:					
- Juridique, fiscal et social		0 %		0 %	0 %
- Technologie de l'information		0 %		0 %	0 %
- Audit interne		0 %		0 %	0 %
- Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit		0 %		0 %	0 %
Sous-total	0	0 %	0		0 %
TOTAL	85	100 %	56		100 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Comptes consolidés 2011 et rapport des Commissaires aux comptes

Cadre général

Etats financiers consolidés

Rapport des Commissaires aux Comptes

Notes annexes aux états financiers

Comptes consolidés 2011

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges

Siège social :

1 place de la Gare – 67000 STRASBOURG

R.C.S. :

Strasbourg D 437 642 531

N° SIRET :

437 642 531 00010

Code APE :

651 D

Forme :

Société Coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale Alsace Vosges 51 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

De par la loi, la caisse régionale Alsace Vosges est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale Alsace Vosges fait partie avec 38 autres Caisses régionales du groupe Crédit Agricole.

Pour sa part, Crédit Agricole s.a. détient 25% du capital de la Caisse régionale Alsace Vosges suite à une souscription de Certificats Coopératifs d'Association.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé, sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancre local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNC) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

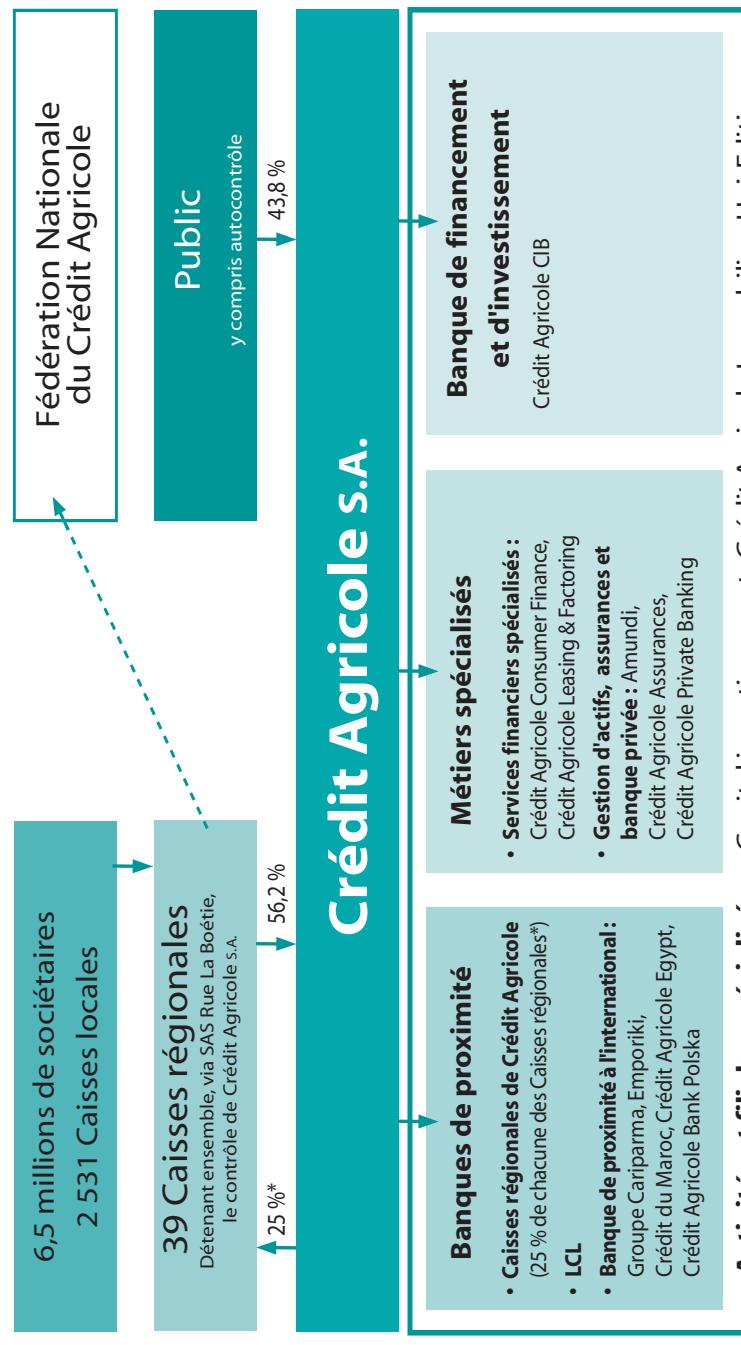
Crédit Agricole s.a. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art. L511-31 et Art. L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole s.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



*A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Au 31 décembre 2011

• Comptes ordinaires des Caisse régionales

Les Caisse régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créiteur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livre d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret Jeune et Livret A) sont collectées par les Caisse régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisse régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisse régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisse régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisse régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de placement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisse régionales par Crédit Agricole S.A.

• Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisse régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisse régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

• Placement des excédents de fonds propres des Caisse régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisse régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

• Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisse régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

• Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisse régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en

fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

• Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisse régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des établissements affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R 01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisse régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisse régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

• Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisse régionales de Crédit Agricole. Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisse régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisse régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisse régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération. La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisse régionales à Crédit Agricole S.A. Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisse régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisse régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisse régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisse régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune sont analysés comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisse régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisse régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

	Notes	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Intérêts et produits assimilés				
Intérêts et charges assimilées	4.1	298 501	278 016	
Commissions (produits)	4.1	- 163 056	- 140 717	
Commissions (charges)	4.2	137 771	139 954	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.2	- 16 881	- 17 188	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.3	2 629	4 042	
Produits des autres activités	4.4-6.4	17 153	16 967	
Charges des autres activités	4.5	5 342	5 077	
PRODUIT NET BANCAIRE		280 286	283 411	
Charges générales d'exploitation				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 6 603	- 6 850	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		141 115	148 653	
Coût du risque	4.8	- 33 567	- 36 459	
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 548	112 194	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	0	0	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 3	- 20	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	0	0	
RESULTAT AVANT IMPÔT		107 545	112 174	
Impôt sur les bénéfices	4.10	- 32 528	- 34 653	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0	
RESULTAT NET		75 017	77 521	
Intérêts minoritaires		5	- 5	
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		75 012	77 526	

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010	
Résultat net part du groupe		75 012	77 526	
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(8 374)	(6 032)	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(95)	538	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		(8 469)	(5 494)	
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)		-	-	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		4,11	(8 469)	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		66 543	72 032	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		5	5	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		66 548	72 037	

(1) La "QP gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées de la Caisse régionale Alsace Vosges.

Les montants sont présentés net d'impôts.

En milliers d'euros

Bilan consolidé au 31 décembre 2011

ACTIF	Notes	En milliers d'euros	
		31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	6.1	45 812	47 826
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	84 083	101 599
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	10 125	26 741
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	571 918	563 282
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	836 623	761 174
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	7 222 249	6 759 935
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17 142	- 4 262
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.9	110 815	62 049
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	41 526	52 129
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	91 506	78 471
Actifs non courants destinés à être cédés	6.13	0	0
Participation aux bénéfices différée	6.16	0	0
Participation dans les entreprises mises en équivalence	2.2	0	0
Immeubles de placement	6.14	4 914	5 562
Immobilisations corporelles	6.15	47 154	46 608
Immobilisations incorporelles	6.15	3	19
Ecart d'acquisition	2.5	0	0
			9 083 870
			8 501 133
	TOTAL ACTIF		

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	1 599	946
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	44 297	20 943
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	5 862 274	5 420 188
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	1 838 417	1 698 784
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	79 098	43 928
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 9 832	2 061
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	714	34 677
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	1117 031	184 090
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.13	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.16	0	0
Provisions	6.17	24 260	35 094
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	1 620	11 603
TOTAL DETTES		7 959 478	7 452 314
Capitaux propres		1 124 392	1 048 819
Capitaux propres part du Groupe		1 123 765	1 048 198
Capital et réserves libées		453 946	437 422
Réserves consolidées		591 939	521 913
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres		2 868	11 337
Résultat de l'exercice		75 012	77 526
Intérêts minoritaires		627	621
TOTAL DU PASSIF		9 083 870	8 501 133

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

				Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Capital et réserves liées								
Primes et Réserves consolidées liées au capital(1)	Capital	Elimination des titres auto-détenus	Capital et Réserves consolidées part du Groupe					
Capital aux 1^{er} janvier 2010	86 945	347 275	0	521 624	16 890	7 330	980 064	626
Augmentation de capital	3 202	0	0			3 202		3 202
Variation des titres auto-détenus		0	0		0		0	0
Dividendes versés en 2010		0	0		-7 330	-7 330	0	-7 330
Dividendes reçus des CR et filiales		0	0		0	0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		0	0		0	0	0	0
Mouvements liés au stock options		0	0		0	0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 202	0	0	0	0	-7 330	-4 128	0
Variation des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	0	0	0	289	-5 553	0	-5 264	0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence(2)		0	0		0	77 526	0	0
Résultat au 31/12/2010		0	0		77 526	77 526	-5	77 521
Autres variations		0	0		0	0	0	0
Capital aux 31 décembre 2010	90 147	347 275	0	521 913	11 337	77 526	1 048 198	621
Affectation du résultat 2010			70 027		-70 027	0		0
Capital aux 1^{er} janvier 2010	90 147	347 275	0	591 940	11 337	7 499	1 048 198	621
Augmentation de capital	16 524	0	0			16 524		16 524
Variation des titres auto-détenus		0	0		0	0	0	0
Dividendes versés en 2011		0	0		-7 499	-7 499	0	-7 499
Dividendes reçus des CR et filiales		0	0		0	0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		0	0		0	0	0	0
Mouvements liés aux stock options		0	0		0	0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	16 524	0	0	0	0	-7 499	9 025	0
Variation des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	0	0	0	0	-8 469	0	-8 469	0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence(2)		0	0		0	75 012	0	0
Résultat au 31/12/2011		0	0		75 012	75 012	5	75 017
Autres variations		0	0		0	0	0	0
Capital aux 31 décembre 2011	106 671	347 275	0	591 940	2 868	75 012	1 123 766	626
								1 124 392

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autoré controûle.

(2) La ligne "Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence" inclut pour 2010 la variation "des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres" pour un montant de 0 million d'euros. En 2011 cette variation est présentée dans la colonne "des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres".

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres, part du Groupe, de la Caisse régionale Alsace Vosges (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2011) s'élèvent à 1 124 millions d'euros. Ils augmentent de 76 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 7 %) sous l'effet principal du bénéfice de l'exercice (+75 millions d'euros) et de la diminution des gains latents sur les titres disponibles à la vente (-8,4 millions d'euros) et des souscriptions nettes aux parts sociales à hauteur de 16 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Alsace Vosges y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	107 545	112 174
Dotations nettes aux amortissement et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 603	7 617
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	21 922	31 962
Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	3	-75
Résultat net des activités de financement	445	445
Autres mouvements	- 4 169	- 19 360
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	24 804	20 589
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	335 520	322 786
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 361 082	- 446 662
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 439	- 98 054
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 83 924	143 293
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Impôts versés	- 54 188	- 31 669
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 157 235	- 110 306
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	- 24 886	22 457
Flux liés aux participations ⁽²⁾	- 7 122	1 459
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 7 136	- 5 489
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 14 258	- 4 030
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾	9 025	- 4 128
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾	- 445	- 445
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	8 580	- 4 573
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	- 30 564	13 854
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	122 322	108 468
Solde net des comptes de caisses et banques centrales*	47 826	48 988
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	74 496	59 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	91 758	122 322
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	45 812	47 826
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédits**	45 946	74 496
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	- 30 564	13 854

* Composé du solde net des postes « caisses et banques centrales» hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sans» et «comptes et prêts au jour le jour sans» tel que détaillés en note 6.5 et des postes «comptes ordinaires créateurs» et «comptes et emprunts au jour le jour» tel que détaillés en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Néant.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Alsace Vosges s'élève à - 7 122 milliers d'euros dont - 4 827 milliers d'euros relatifs à l'acquisition des titres de participation du Crédit Agricole Financements Suisse.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Alsace Vosges à ses sociétaires et son porteur de CCA, à hauteur de 7 499 milliers d'euros pour l'année 2011 ainsi que les souscriptions nettes aux parts sociales à hauteur de 16 524 milliers d'euros.

(4) Au cours de l'année 2011, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 0 millier d'euros.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Alsace Vosges, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3, de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions individuelles et collectives.

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Strasbourg et Toulouse, le 1^{er} mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

- S.A.R.L. AUDIT BOURDIN et Associés - Pierre-Nicolas Guig
- ERNST & YOUNG Audit - Frank Astoux

Notes annexes aux états financiers

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations

dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE n° 633/2010)	1 ^{er} Janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC 13.	18 février 2011 (UE n° 149/2011)	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et

interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers.	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

La Caisse régionale Alsace Vosges n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale Alsace Vosges utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale Alsace Vosges.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides, comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale Alsace Vosges a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les BMTN indexés sur des indices.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Alsace Vosges a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale Alsace Vosges a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

1.3. Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

- Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :
 - les activités des marchés nationaux et internationaux ;
 - les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
 - la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
 - les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

- Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
 - les participations non consolidées ;
 - les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
 - les plans de stock-option ;
 - les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
 - les dépréciations des créances irrécouvrables ;
 - les provisions ;
 - les dépréciations des écarts d'acquisition ;
 - les actifs d'impôts différés ;
 - la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encassements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale Alsace Vosges utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur ou perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale Alsace Vosges constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » et sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers).

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse régionale Alsace Vosges.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

La Caisse régionale Alsace Vosges enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évaluées à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature» et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatées des arriérées de paiement n'entrant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

• Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée, maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale Alsace Vosges constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclasant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

• Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Alsace Vosges a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance.

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de la Caisse régionale Alsace Vosges détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'évaluation des pertes attendues à maturité pour chaque contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale Alsace Vosges a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Deux filiales sont concernées au 31 décembre 2011 : frontaliers habitat (15,5 millions d'euros) et pharmaciennes (14,5 millions d'euros).

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminiées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs filéti propres du Groupe.

Titres au passif

• Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

• Rachat d'actions propres

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérées comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilie- gie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés :

- Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :
- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat;
 - séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé;
 - les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentes en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se comparent, la Caisse régionale Alsace Vosges reflète des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendueuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuseuses, il s'agit des cours vendeurs.

• Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentes en niveau 2 :

- les actions et obligations cotéeses sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- les instruments utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

• Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structures de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

• Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat:

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inéfficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente:

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Alsace Vosges compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette. Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37

« Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale Alsace Vosges identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale Alsace Vosges a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels;
- les avantages au personnel;
- les risques d'exécution des engagements par signature;
- les litiges et garanties de passif;
- les risques fiscaux;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixe à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnabillement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appreciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des copies.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale Alsace Vosges détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations. La Caisse régionale n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale Alsace Vosges a souscrit des assurances auprès de Predica et d'Adicam.

Autre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale Alsace Vosges, présentés à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Impôts courants et différences

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, soit exclusivement la France pour la Caisse régionale Alsace Vosges.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est établi sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporales.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants : Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporales imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporales déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporales déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposerá de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne généreraient pas de différences temporales imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun. Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice générées elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

La Caisse régionale Alsace Vosges applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immmeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Alsace Vosges suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composants	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Logiciels	Linéaire 1 an
Gros œuvre	Linéaire 30 ans
Second œuvre	Linéaire 25 ans
Agencements	Linéaire 10 ans
Matiériel	Degréssif ou linéaire 3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire 4 ans
Mobilier	Linéaire 10 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Alsace Vosges sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de concurer que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.4. Principes et méthodes de consolidation

(IAS 27, 28 et 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Alsace Vosges et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale Alsace Vosges dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est presumé lorsqu'à la Caisse régionale Alsace Vosges détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de voix existants et potentiels.

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Alsace Vosges représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Alsace Vosges et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation sont liés à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour réaliser celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, établies en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale détient la moitié ou moins de la majorité des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Alsace Vosges est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale Alsace Vosges, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale Alsace Vosges selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale Alsace Vosges obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale Alsace Vosges a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique», la Caisse régionale Alsace Vosges a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale Alsace Vosges a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse régionale Alsace Vosges conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale Alsace Vosges sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Alsace Vosges ;

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Alsace Vosges ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intégrant les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net, en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf si ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Non concerné.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Néant

2.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale Alsace Vosges consolide deux fonds dédiés par la méthode de l'intégration globale : OPCVM Force Alsace et OPCVM Alsace Elite.

2.4. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

En milliers d'euros

		Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	31/12/2011	31/12/2010
CALVEST		1 500	100,00	1 500	100,00	100 000	100 000
IGP		302	100,00	153	100,00	29,16	29,16
SOCIETE ALSACIENNE DE PROTECTION		367	29,16	377	25,00	25,00	25,00
SYNERGIE ALSACE		1 000	25,00	1 000	16,00	16,00	16,00
SAFER ALSACE		292	16,00	276	9,82	9,82	9,82
CHAIS HOSPICES DE STRASBOURG		18	9,82	18	8,46	8,46	8,46
STE SPINALIENNE DE PARTICIPATION FINANCIERE		20	8,46	21	6,25	6,25	6,25
CA TOP		5	6,25	5	6,24	6,24	6,24
SEM SAMINS		122	6,24	109	5,37	5,37	5,37
CRITEL SOLIMATIC NANCY		708	5,37	539	5,00	5,00	5,00
CARVEST		30	5,00	25	4,29	4,29	4,29
DEODATE DEVELOPPEMENT		15	4,29	15	3,71	3,71	3,71
SACAM AVENIR		4 232	3,71	3 283	3,33	3,33	3,33
EPINAL GOLBEY DEVELOPPEMENT		15	3,33	15	2,99	2,99	2,99
SAFER LORRAINE		123	2,99	118	2,97	2,97	2,97
SACAM PLEINCHAMP		152	2,97	141	2,70	2,70	2,70
SEMCLOHR		205	2,70	3	2,20	2,20	2,20
SEMPHA		39	2,20	38	2,13	2,13	2,13
SEM BRUMATH		52	2,13	39	2,10	2,10	2,10
SACAM DEVELOPPEMENT		16 027	2,10	18 243	2,09	2,09	2,09
SACAM SANTEFI		78	2,09	94	2,04	2,04	2,04
SIRCA		0	2,04	1	194	194	2,04
SACAM PROGICA		194	2,04	194	1 498	1 498	2,00
SACAM PARTICIPATION		1 618	2,00	1 92	321 233	321 233	1,92
RUE LA BOETIE		332 566	1,92	15 168	15 168	15 168	1,91
SACAM INTERNATIONAL		12 100	1,91	3	1,90	3	1,90
MIROMESNIL		3	1,90	3	1,90	3	1,90
SEGUR		3	1,90	3	1,90	3	1,90
CA INNOVE		77	1,90	95	1,89	1,89	1,89
COURCELLES		2	1,89	3	1,87	1,87	1,87
SACAM MACHINISME		58	1,87	57	1,83	1,83	1,83
SACAM FIRECA		425	1,83	428	1,65	1,65	1,65
SOCIETE EQUIPEMENT VOSGIENNE		20	1,65	19	1,32	1,32	1,32
SACAM SQUARE HABITAT		14	1,32	11	1,31	137	1,31
SODIV		138	1,31	137	1,25	1,25	1,25
SANEP		6	1,25	6	1,23	747	1,23
CAM		773	1,23	747	1,04	686	1,04
CA TITRES		686	1,04	686	0,98	187	0,98
SACAM ASSURANCE CAUTION		225	0,98	119	0,90	119	0,90
ALSACE CREATION		128	0,90	128	0,75	112	0,75
CEDICAM		126	0,90	128	0,74	15	0,74
ATTICA		25	0,81	25	0,67	3	0,67
CAAGIS		111	0,75	112	0,62	0	0,62
SEM MULHOUSE EXPO		15	0,74	15	0,54	36	0,54
SEM MAISON ALSACE		3	0,67	3	0,47	13	0,47
AGRAL CONSULTANT		0	0,62	0	0,07	0	0,07
STRASBOURG EVENEMENTS		36	0,54	36	0,03	0	0,00
RADIAN		14	0,47	13	0,07	0	0,07
ADEQUAT		0	0,07	0	0,00	0	0,00
CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT SUISSE		4 827	0,03	366 939			

Valeur au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾

(1) Dont 694 milliers d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Les comptes des filiales IGP et CALVEST détenues à 100 % ne sont pas consolidés car non significatifs.

2.5. Ecarts d'acquisition

Néant

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale Alsace Vosges est assurée par le service Contrôle permanent qui est rattaché à la Direction générale et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	84 083	101 599
Instruments dérivés de couverture	10 125	26 741
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	172 385	163 098
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	966	593
Prêts et créances sur la clientèle	7 222 249	6 759 935
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	110 815	62 049
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	7 600 623	7 114 015
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	722 616	867 255
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	122 599	139 541
Provisions - Engagements par signature	– 5 019	– 3 860
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	840 196	1 002 936
TOTAL EXPOSITION NETTE	8 440 819	8 116 951

Opérations internes au Crédit Agricole

	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	835 657	760 581
Engagements de financement donnés	130 000	0
Engagements de garantie financière donnés	299 633	11 673
TOTAL OPÉRATIONS INTERNES	1 265 290	772 254

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2011	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	641	0	0	0	0	641
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	836 623	0	0	0	0	836 623
Institutions non établissements de crédit	824 363	3 119	2 634	0	0	821 729
Grandes entreprises	1 403 764	81 285	65 096	18 889	1 319 779	
Clientèle de détail	5 212 621	119 264	77 134	55 387	5 080 100	
TOTAL * (1)	8 278 012	203 668	144 864	74 276	8 058 872	
VALEURS AU BILAN						8 058 872

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9 838 milliers d'euros et encours sensibles pour 34 863 milliers d'euros.

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	En milliers d'euros
	31/12/2010

	En milliers d'euros
	31/12/2010

	En milliers d'euros
	31/12/2010

	En milliers d'euros
	31/12/2010

En milliers d'euros

	31/12/2010	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	750 788	0	0	0	0	750 788
Institutions non établissements de crédit	810 138	2 444	2 197	616	807 325	
Grandes entreprises	1 358 037	65 410	51 441	9 452	1 297 144	
Clientèle de détail	4 751 782	112 222	67 255	47 708	4 636 819	
TOTAL*	7 670 745	180 076	120 893	57 776	7 492 076	
Créances rattachées nettes					29 033	
VALEURS AU BILAN					7 521 109	

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 822 milliers d'euros et encours sensibles pour 38 356 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	29 649	63 645
Grandes entreprises	330 803	350 858
Clientèle de détail	362 164	452 752
TOTAL	722 616	867 255

Engagements de garantie en faveur de la clientèle

	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	45	0
Institutions non établissements de crédit	852	517
Grandes entreprises	60 171	64 720
Clientèle de détail	38 744	38 866
TOTAL	99 812	104 103

Dettes envers la clientèle par agent économique

	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	33 388	34 18
Grandes entreprises	593 587	507 974
Clientèle de détail	1 211 442	1 174 731
TOTAL (1)	1 838 417	1 687 173

Dettes rattachées

	VALEUR AU BILAN
	1 838 417

1 698 784

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au Crédit Agricole)

En milliers d'euros

	31/12/2011	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 214 341	202 136	144 067	74 276	7 995 998	
Autres pays de l'UE	34 586	657	335	265	34 251	
Autres pays d'Europe	18 067	419	134	0	17 802	
Amérique du Nord	8 877	346	0	0	8 743	
Amériques Centrale et du Sud	261	8	1	1	261	
Afrique et Moyen Orient	879	102	62	0	878	
Asie et Océanie (hors Japon)	742	0	0	0	680	
Japon	259	0	0	0	259	
Organismes supra-nationaux	0	0	0	0	0	
TOTAL* (1)	8 278 012	203 668	144 864	74 276	8 058 872	8 058 872

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9 838 milliers d'euros et encours sensibles pour 34 863 milliers d'euros.
(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

	31/12/2010	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 617 482	178 087	119 583	57 776	7 440 123	
Autres pays de l'UE	26 415	666	388	26 027	26 027	
Autres pays d'Europe	15 348	909	788	14 560	14 560	
Amérique du Nord	8 990	310	82	8 908	8 908	
Amériques Centrale et du Sud	438	0	0	0	438	
Afrique et Moyen Orient	1 290	2	2	1 288	1 288	
Asie et Océanie (hors Japon)	635	102	50	585	585	
Japon	147	0	0	0	147	
Organismes supra-nationaux	0	0	0	0	0	
TOTAL*	7 670 745	180 076	120 893	57 776	7 492 076	7 521 109

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 882 milliers d'euros et encours sensibles pour 38 356 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

	31/12/2011	31/12/2010
--	-------------------	-------------------

	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	719 213	864 438
Autres pays de l'UE	3 188	2 634
Autres pays d'Europe	98	111
Amérique du Nord	86	27
Amériques Centrale et du Sud	86	10
Afrique et Moyen Orient	3	30
Asie et Océanie (hors Japon)	25	5
Japon	2	0
TOTAL	722 616	867 255

Engagements de garantie en faveur de la clientèle

	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	99 410	103 701
Autres pays de l'UE	36	36
Autres pays d'Europe	365	365
Amérique du Nord	0	0
Amériques Centrale et du Sud	1	1
Afrique et Moyen Orient	0	0
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0
Japon	0	0
TOTAL	99 812	104 103

Dettes envers la clientèle par zone géographique

	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	1 799 774	1 652 860
Autres pays de l'UE	18 230	19 613
Autres pays d'Europe	9 539	8 023
Amérique du Nord	6 494	2 037
Amériques Centrale et du Sud	252	804
Afrique et Moyen Orient	3 100	3 388
Asie et Océanie (hors Japon)	949	366
Japon	79	82
Organismes supra-nationaux	0	0
TOTAL (1)	1 838 417	1 687 173
Dettes rattachées	11 611	11 611
VALEUR AU BILAN	1 838 417	1 698 784

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	En milliers d'euros		
	31/12/2011		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance		
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an
Instruments de capitaux propres	0	0	0
Instruments de dettes	0	0	0
Prêts et avances	107 018	3 068	1 523
Administrations centrales	41	0	0
Banques centrales	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	28 044	0	0
Grande entreprise	23 121	957	0
Clientèle de détail	55 812	2 111	1 523
Total	107 018	3 068	1 523
Garanties non affectées	0	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0	0
Instruments de dettes	0	0	0
Prêts et avances	101 711	2 857	3 308
Administrations centrales	0	0	0
Banques centrales	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	268	0	0
Grande entreprise	30 997	486	96
Clientèle de détail	70 446	2 371	3 212
Total	101 711	2 857	3 308
Garanties non affectées	0	0	0
	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur comptable des actifs financiers individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres	0	0	0
Instruments de dettes	0	0	0
Prêts et avances	1 305	0	0
Administrations centrales	0	0	0
Banques centrales	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0
Grande entreprise	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0
Total	1 305	0	0
Garanties non affectées	0	0	0

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

En milliers d'euros

		31/12/2011	31/12/2010
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	4 819 2 010	200 1 386	5 019 3 396
Risques sur les autres contreparties	6 829	1 586	8 415
TOTAL	6 829	1 586	8 415
Risques sur contrats de:			
- taux d'intérêt, change et matières premières	0	0	0
- dérivés actions et sur indices	0	0	0
- dérivés de crédit	0	0	0
TOTAL	6 829	1 586	8 415
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	6 829	1 586	8 415

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marchés

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment:

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,

- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

		31/12/2011	31/12/2010
	Opérations sur Marchés Organisés	Opérations de gré à gré	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	≤ 1 an
Instruments de taux d'intérêt:	0	0	0
- Futures			
- FRA			
- Swaps de taux d'intérêts			
- Options de taux			
- Caps-floors-collars			
- Autres instruments conditionnels			
Instruments de devises et or:	0	0	0
- Opérations fermes de change			
- Options de change			
Autres instruments:	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers			
- Dérivés sur métaux précieux			
- Dérivés sur produits de base			
- Dérivés de crédits			
- Autres			
Sous total	0	0	0
Opérations de change à terme			
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0
			10 125
			26 741

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

En milliers d'euros

	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt:	0	0	0	14 783	3 381	26 133	44 297	20 943
- Futures								
- FRA								
- Swaps de taux d'intérêts								
- Options de taux								
- Caps-floors-collars								
- Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change								
- Options de change								
Autres instruments:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers								
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total	0	0	0	14 783	3 381	26 133	44 297	20 943
Opérations de change à terme								
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	14 783	3 381	26 133	44 297	20 943

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt:	0	0	0	9	641	941	1 591	986
- Futures								
- FRA								
- Swaps de taux d'intérêts								
- Options de taux								
- Caps-floors-collars								
- Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change								
- Options de change								
Autres instruments:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers								
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total	0	0	0	9	641	941	1 591	986
Opérations de change à terme								
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	9	641	941	1 591	986

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	Opérations sur Marchés Organisés				Opérations de gré à gré		31/12/2011		31/12/2010		En milliers d'euros
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	≤ 5 ans	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
Instruments de taux d'intérêt:											
- Futures											
- FRA											
- Swaps de taux d'intérêts											
- Options de taux											
- Caps-floors-collars											
- Autres instruments conditionnels											
Instruments de devises et or:											
- Opérations fermes de change											
- Options de change											
Autres instruments:											
- Dérivés sur actions & indices boursiers											
- Dérivés sur métal précieux											
- Dérivés sur produits de base											
- Dérivés de crédits											
- Autres											
Sous total	0	0	0	0	0	17	641	941	1 599	946	
Opérations de change à terme											
VALEURS NETTES AU BILAN	0	0	0	0	0	17	641	941	1 599	946	
Opérations sur instruments dérivés: montant des engagements											
	31/12/2011				31/12/2010		Total encours notionnel		Total encours notionnel		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	≤ 5 ans	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total encours notionnel	31/12/2011	31/12/2010	
Instruments de taux d'intérêt:									2 407 385	2 109 433	
- Futures								0	0	0	
- FRA								0	0	0	
- Swaps de taux d'intérêts								2 188 617	2 188 617	1 692 295	
- Options de taux								0	0	0	
- Caps-floors-collars								218 768	218 768	417 138	
- Autres instruments conditionnels								0	0	0	
Instruments de devises et or:								94 098	94 098	20 686	
- Opérations fermes de change								0	0	0	
- Options de change								94 098	94 098	20 686	
Autres instruments:								0	0	0	
- Dérivés sur actions & indices boursiers								0	0	0	
- Dérivés sur métal précieux								0	0	0	
- Dérivés sur produits de base								0	0	0	
- Dérivés de crédits								0	0	0	
- Autres								0	0	0	
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	2 501 483	2 130 119	2 295 576	
- Opérations de change à terme								144 293	144 293	165 457	
TOTAL								2 645 776	2 645 776	2 295 576	

Risque de change

La Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas d'activité devises pour compte propre. Les crédits en devises qu'elle octroie (en francs suisses principalement) sont rigoureusement adossés à des ressources de même nature.

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

	31/12/2011		31/12/2010		En milliers d'euros
	Actif	Passif	Actif	Passif	
EUR	8 125 196	8 124 368	7 581 330	7 582 444	
Autres devises de l'UE	103	103	156	156	
CHF	953 779	952 678	911 860	910 785	
USD	3 981	5 911	6 922	6 935	
JPY	715	714	865	813	
Autres devises	96	96	0	0	
TOTAL	9 083 870	9 083 870	8 501 133	8 501 133	

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2011		31/12/2010		En milliers d'euros
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	333 124	166 871	109 916	226 712	836 623
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	480 293	726 246	2 412 258	3 822 592	7 441 389
Total (1)	813 417	893 117	2 522 174	4 049 304	8 278 012
Dépréciations					- 219 140
Valeurs nettes au bilan					8 058 872

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

	31/12/2011		31/12/2010		En milliers d'euros
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	361 763	80 579	194 260	114 186	750 788
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	431 049	779 632	2 271 868	3 437 408	6 919 957
Total	792 812	860 211	2 466 128	3 551 594	7 670 745
Créances rattachées					45 595
Dépréciations					- 195 231
Valeurs nettes au bilan					7 475 514

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2011		31/12/2010		En milliers d'euros
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 709 481	1 170 831	1 712 074	1 269 888	5 862 274
Dettes envers la clientèle	1 449 673	103 478	222 009	63 257	1 838 417
Total (1)	3 159 154	1 274 309	1 934 083	1 333 145	7 700 691
Valeur au bilan					7 700 691

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

En milliers d'euros

	31/12/2010			
	≤ 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 248 630	1 197 805	1 446 389	1 519 430
Dettes envers la clientèle	1 402 428	58 728	178 333	47 684
Total	2 651 058	1 256 533	1 624 722	1 567 114
Dettes rattachées				19 545
Valeur au bilan				7 118 972

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2011			
	≤ 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Bons de caisse	56	0	0	0
Titres du marché interbancaire	59 817	9 242	0	0
Titres de créances négociables	0	0	0	0
Emprunts obligataires			0	0
Autres dettes représentées par un titre				0
Total (1)	59 873	9 242	0	69 115
VALEUR AU BILAN				69 115
DETTE SUBORDONNÉES				
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	11 452	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	151	0	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel			0	151
Titres et emprunts participatifs			0	0
Total (1)	151	11 452	0	11 603
VALEUR AU BILAN				11 603

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

	31/12/2010			
	≤ 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Bons de caisse	52	0	0	0
Titres du marché interbancaire	35 663	8 030	0	0
Titres de créances négociables			0	43 743
Emprunts obligataires			0	0
Autres dettes représentées par un titre			0	0
Total	35 715	8 030	0	43 795
Dettes rattachées				133
VALEUR AU BILAN				43 928
DETTE SUBORDONNÉE				
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0	11 434	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	151	0	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel			0	151
Titres et emprunts participatifs			0	0
Total	151	0	11 434	0
Dettes rattachées				18
VALEUR AU BILAN				11 603

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros

Garanties financières données	31/12/2011			Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	
Garanties financières données				0

Garanties financières données	31/12/2010			Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	
Garanties financières données				97

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur de marché	Montant	Valeur de marché	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Couverture de juste valeur	10 125	44 297	2 249 551	26 741
Taux d'intérêt	10 125	44 297	2 249 551	20 943
Capitaux propres				2 035 809
Change				
Matières premières				
Crédit				
Autres				
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Taux d'intérêt				
Capitaux propres				
Change				
Crédit				
Matières premières				
Autres				
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	10 125	44 297	2 249 551	26 741
				2 035 809

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Alsace Vosges est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibrages de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Alsace Vosges est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49

CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.
Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Alsace Vosges a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
 - les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
 - les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.
- Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (Tier 1)	769 992	640 311
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	0	0
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	0	0
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance	0	0
Total des fonds propres prudentiels	769 992	640 311

En application de la réglementation, la Caisse régionale Alsace Vosges doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, la Caisse régionale Alsace Vosges a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	708	470
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 081	17 730
Sur opérations avec la clientèle	247 822	227 540
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	68	63
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 380	2 995
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	30 441	29 218
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1	0
PRODUITS D'INTÉRÊTS⁽¹⁾⁽²⁾	298 501	278 016
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 11	- 220
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 111 244	- 91 923
Sur opérations avec la clientèle	- 13 964	- 18 977
Sur dettes représentées par un titre	- 847	- 356
Sur dettes subordonnées	- 445	- 445
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 36 541	- 28 791
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	- 4	- 5
CHARGES D'INTÉRÊTS	- 163 056	- 140 717

(1) dont 5 192 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 5 304 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) dont 2 777 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 3 054 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

4.2. Commissions nettes

En milliers d'euros

		31/12/2011		31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	129	- 42	87	85	- 37	48
Sur opérations internes au Crédit Agricole	28 495	- 7 571	20 924	29 995	- 7 823	22 172
Sur opérations avec la clientèle	27 278	- 883	26 395	26 092	- 974	25 118
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	361	- 8	353	292	- 10	282
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 153	- 542	2 611	3 353	- 491	2 862
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	76 331	- 7 738	68 593	78 068	- 7 803	70 265
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 024	- 97	1 927	2 069	- 50	2 019
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	137 771	- 16 881	120 890	139 954	- 17 188	122 766

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros

	31/12/2011		31/12/2010			
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Dividendes reçus				0	0	0
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature attribuables aux risques couverts				- 34	62	2 088
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option				157		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)				2 507	1 872	20
Résultat de la comptabilité de couverture				- 1		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 629			4 042		

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit:

	31/12/2011		31/12/2010			
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 818	2 818	0	2 196	2 175	21
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	762	989	- 227	1 029	1 173	- 144
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 056	1 829	227	1 167	1 002	165
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0	1	- 1
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0	0	1	- 1
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	64 559	64 560	-1	54 609	54 609	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	47 761	15 029	32 732	30 837	21 820	9 017
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	16 798	49 531	- 32 733	23 772	32 789	- 9 017
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	67 377	67 378	- 1	56 805	56 785	20

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	En milliers d'euros	
	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	12 326	12 043
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	4 879	4 924
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 52	0
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	17 153	16 967

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnée en note 4.8.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

	En milliers d'euros	
	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	- 719	- 767
Autres produits (charges) nets	4 888	3 104
Produits (charges) des autres activités	4 169	2 337

4.6. Charges générales d'exploitation

	En milliers d'euros	
	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	77 939	77 946
Impôts et taxes	6 197	5 565
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	48 432	44 397
Charges d'exploitation	132 568	127 908

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Alsace Vosges.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

	En milliers d'euros	
	2011	2010
Ernst & Young Audit	85	56
SARL Bourdin & Associés		141
Total	85	56
		140

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	En milliers d'euros	
	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	6 603	6 850
- immobilisations corporelles	6 581	6 838
- immobilisations incorporelles	22	12
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
Total	6 603	6 850

4.8. Coût du risque

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 79 098	- 75 847
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	- 74 864	- 71 387
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	- 87	- 20
Engagements par signature	- 3 911	- 3 172
Risques et charges	- 236	- 1 268
Reprises de provisions et de dépréciations	45 647	39 003
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	42 257	34 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	0	0
Engagements par signature	2 752	2 364
Risques et charges	638	2 036
Dotations nettes de reprises de dépréciations et provisions	- 33 451	- 36 844
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciées	- 192	- 109
Récupérations sur prêts et créances amortis	218	494
Décoûtes sur crédits restructurés	0	0
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	- 142	0
Coût du risque	- 33 567	- 36 459

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 3	- 20
Plus-values de cession	8	2
Moins-values de cession	- 11	- 22
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	- 3	- 20

4.10. Impôts

Charge d'impôt:

	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	38 732	40 320
Charge d'impôt différé	- 6 204	- 5 667
Charge d'impôt de la période	32 528	34 653

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2011	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	107 545	36,10 %	38 824
Effet des différences permanentes			- 6 023
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 036
Effet de l'imposition à taux réduit			- 444
Effet des autres éléments			- 1 865
Taux et charge effectifs d'impôt	30,25 %		32 528

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Au 31/12/2010	En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	112 174	34,43 %	38 621	38 621
Effet des différences permanentes			- 3 584	- 3 584
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0	0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 208	- 208
Effet de l'imposition à taux réduit			685	685
Effet des autres éléments			- 861	- 861
Taux et charge effectifs d'impôt			30,89 %	34 653

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total des gains/pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente(1)	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi
Variation de juste valeur	- 4 891	- 4 891
Transfert en compte de résultat	- 3 483	- 3 483
Variation de l'écart de conversion		0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		- 95
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		- 95
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	- 8 469
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	0	0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	- 8 469
Variation de juste valeur		- 2 773
Transfert en compte de résultat		- 3 259
Variation de l'écart de conversion		0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		538
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		538
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	- 5 494
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)	0	0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	- 5 494
31/12/2011	31/12/2010	
Montant brut	(9 989)	(7 378)
Impôt	1 615	1 346
TOTAL NET	(8 374)	(6 032)

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

5. Informations sectorielles

Le secteur d'activité de la Caisse régionale Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges). Ceci implique que les tableaux relatifs au détail et à l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisses, Banques centrales

	31/12/2011		31/12/2010		
	Actif	Passif	Actif	Passif	
Caisse	32 081		34 353		
Banques centrales	13 731	0	13 473	0	
Valeur au bilan	45 812	0	47 826	0	

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2011		31/12/2010		
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			1 591		986
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			82 492		100 613
Valeur au bilan	84 083	0	101 599	0	100 613
<i>Dont Titres prêtés</i>					

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2011		31/12/2010		
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	
Créances sur les établissements de crédit			0		0
Créances sur la clientèle			0		0
Titres reçus en pension livrée			0		0
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées			0		0
- Obligations et autres titres à revenu fixe			0		0
- Actions et autres titres à revenu variable			0		0
Instrument dérivés	1 591	0	1 591	0	1 591
Valeur au bilan	1 591	0	1 591	0	1 591

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2011		31/12/2010		
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	
Créances sur la clientèle			0		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			0		0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	82 492	0	100 613	0	100 613
- Effets publics et valeurs assimilées			11 553		14 014
- Obligations et autres titres à revenu fixe			70 939		86 599
- Actions et autres titres à revenu variable			0		0
Valeur au bilan	82 492	0	82 492	0	82 492

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2011	31/12/2010	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 599	946	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	
Valeur au bilan	1 599	946	

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2011	31/12/2010	
Titres vendus à découvert	0	0	
Titres donnés en pension livrée	0	0	
Dettes représentées par un titre	0	0	
Dettes envers la clientèle	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	
Instruments dérivés	1 599	946	
Valeur au bilan	1 599	946	

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2011	31/12/2010	
Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit			
Autres dépôts			
Titres de dette			
Passifs subordonnés			
Autres passifs financiers			
Total			

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2011	31/12/2010	
Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Gains comptabilisés directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	172 385	36	163 098
Actions et autres titres à revenu variable	19 183	3 144	1 052
Titres de participation non consolidés	380 350	5 877	– 145
Total des titres disponibles à la vente	571 918	9 057	– 5 306
Créances disponibles à la vente	0	0	0
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	571 918	9 057	– 5 306
Impôts	– 1 392	50	50
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	7 665	– 5 256	12 943
			– 2 160

(1) Dont 694 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Etablissements de crédit			
Comptes et prêts			
dont comptes ordinaires débiteurs sains	966	966	593
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0	593
Valeurs reçus en pension	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0
Titres non cotés sur un marché actif	0	0	0
Autres prêts et créances	0	0	0
Total (1)	966	593	
Créances rattachées	0	0	
Dépréciations	0	0	
Valeur nette	966	593	
Opérations internes au Crédit Agricole			
Comptes ordinaires	45 017	74 007	
Comptes et avances à terme	758 117	643 688	
Prêts subordonnés	32 523	32 500	
Titres non cotés sur un marché actif	0	0	
Total (1)	835 657	750 195	
Créances rattachées	0	10 386	
Dépréciations	0	0	
Valeur nette	835 657	760 581	
Valeur nette au bilan	836 623	761 174	
Prêts et créances sur la clientèle			
Opérations avec la clientèle			
Créances commerciales	10 395	11 633	
Autres concours à la clientèle	7 348 501	6 752 915	
Titres reçus en pension livrée	0	0	
Prêts subordonnés	10 167	40 050	
Titres non cotés sur un marché actif	2 565	2 546	
Créances liées d'opérations d'assurance directe	0	0	
Créances liées d'opérations de réassurance	0	0	
Avances en comptes courants d'associés	25 926	79 313	
Comptes ordinaires débiteurs	43 835	33 500	
Total (1)	7 441 389	6 919 957	
Créances rattachées	0	35 209	
Dépréciations	- 219 140	- 195 231	
Valeur nette	7 222 249	6 759 935	
Opérations de location financement			
Location-financement immobilier	0	0	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0	
Total (1)	0	0	
Créances rattachées	0	0	
Dépréciations	0	0	
Valeur nette	0	0	
Valeur nette au bilan	7 222 249	6 759 935	

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté 2 525 349 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 801 100 milliers d'euros en 2010. La Caisse régionale Alsace Vosges conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté :

- 1 006 566 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.a. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 846 524 milliers d'euros en 2010 ;
- 317 845 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.a. dans le cadre du dispositif SFFF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 386 940 milliers d'euros en 2010 ;
- 529 846 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole s.a. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 362 480 milliers d'euros en 2010 ;
- 671 092 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.a. ou à d'autres partenaires du Groupe (notamment Crédit Agricole Covered Bonds) dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 205 156 milliers d'euros en 2010.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	En milliers d'euros
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	195 231		77 548	- 53 639			219 140
dont dépréciations collectives	57 776		30 082	- 13 582			74 276
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	642		52	- 85			694
Autres actifs financiers	204						119
Total des dépréciations des actif financiers	196 077	0	77 600	- 53 724	0	0	219 953
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	169 888		74 248	- 48 905			195 231
dont dépréciations collectives	34 233		23 543				57 776
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	642		20	- 18			642
Autres actifs financiers	202						204
Total des dépréciations des actif financiers	170 732	0	74 268	- 48 923	0	0	196 077

6.7. Exposition au risque souverain

Non concerné

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Etablissements de crédit			
Comptes et emprunts	52	64 360	
dont comptes ordinaires créditeurs	33	42	
dont comptes et emprunts au jour le jour	0	0	
Valeurs données en pension	0	0	
Titres donnés en pension livrée	0	1 234	
Sous-total (1)	52	65 594	
Dettes rattachées	59	59	
Total	52	65 653	
Opérations internes au Crédit Agricole			
Comptes ordinaires créditeurs	23	62	
Comptes et avances à terme	5 862 199	5 346 598	
Sous-total (1)	5 862 222	5 346 660	
Dettes rattachées	7 875	7 875	
Total	5 862 222	5 354 535	
Valeur au bilan	5 862 274	5 420 188	

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Dettes envers la clientèle

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créateurs	1 309 513	1 299 073
Comptes d'épargne à régime spécial	24 708	24 164
Autres dettes envers la clientèle	504 196	363 936
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
Total (1)	1 838 417	1 687 173
Dettes rattachées	11 611	1 698 784
Valeur au bilan	1 838 417	1 698 784

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	28 774	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 041	62 049
Total	110 815	62 049
Dépréciations	0	0
Valeur nette au bilan	110 815	62 049

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	56	52
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	69 059	43 743
Emprunts obligataires	9 983	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Total (1)	79 098	43 795
Dettes rattachées	133	133
Valeur au bilan	79 098	43 928
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 469	11 434
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépot de garantie à caractère mutuel	151	151
Titres et emprunts participatifs	0	0
Total (1)	1 620	11 585
Dettes rattachées	18	18
Valeur au bilan	1 620	11 603

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Impôts courants	1 847	18 330	
Impôts différés	39 679	33 799	
Total actifs d'impôts courants et différés	41 526	52 129	
Impôts courants	714	34 677	
Impôts différés	0	0	
Total passifs d'impôts courants et différés	714	34 677	

Les nets des actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Impôts différés Actif	62	36 625	379
Impôts différés Passif	0	0	0
39 539	62	36 625	379
Charges à payer non déductibles	1 099	0	1 103
Provisions pour risques et charges non déductibles	28 811	0	29 130
Autres différences temporaires	9 629	62	6 392
Impôts différés / Réserves latentes	0	371	- 390
Actifs disponibles à la vente	0	371	0
Couvertures de Flux de Trésorerie	0	0	0
Gains et pertes / Ecarts actuariels	0	0	- 390
Impôts différés / Résultat	19 690	19 117	14 678
Effet des compensations	- 19 550	- 19 550	- 17 114
Total impôts différés	39 679	0	33 799
			0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Autres actifs	50 458	42 779	
Comptes de stocks et emplois divers	831	1 076	
Gestion collective des titres / Livret développement durable	0	0	
Débiteurs divers	45 106	34 682	
Comptes de règlements	4 521	7 021	
Capital souscrit non versé	0	0	
Autres actifs d'assurance	0	0	
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0	
Comptes de régularisation	41 048	35 692	
Comptes d'encaissement et de transfert	30	52	
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	0	
Produits à recevoir	34 353	33 366	
Charges constatées d'avance	871	480	
Autres comptes de régularisation	5 793	1 794	
Valeur nette au bilan	91 506	78 471	

Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2011	31/12/2010	
Autres passifs (1)	42 596	44 631	
Comptes de règlements	1	34	
Créditeurs divers	40 925	42 621	
Virement restant à effectuer sur titres	1 670	1 976	
Autres passifs d'assurance	0	0	
Autres	0	0	
			139 459
Comptes de régularisation	74 435		
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	16 069	86 881	
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	7	
Produits constatés d'avance	29 355	24 050	
Charges à payer	28 380	28 116	
Autres comptes de régularisation	631	405	
			117 031
Valeur au bilan	184 090		

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.13. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Néant

6.14. Immeubles de placement

	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Valeur brute	15 608		101	– 5			15 704
Amortissements et dépréciations	– 10 046		– 744				– 10 790
Valeur nette au bilan	5 562	0	– 643	– 5	0	0	4 914

Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti correspond à la valeur comptable.

En millions d'euros

6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

				En milliers d'euros			
	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	129 064		7 153	- 2 028			134 189
Amortissements et dépréciations(1)	- 82 456		- 6 581	2 002			- 87 035
Valueur nette au bilan	46 608	0	572	- 26	0	0	47 154
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	834		6				840
Amortissements et dépréciations	- 815		- 22				- 837
Valueur nette au bilan	19	0	- 16	0	0	0	3

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	125 738		5 554	- 2 168		- 60	129 064
Amortissements et dépréciations (1)	- 77 682		- 6 838	2 064			- 82 456
Valueur nette au bilan	48 056	0	- 1 284	- 104	0	- 60	46 608
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 161		19	- 346			834
Amortissements et dépréciations	- 1 149		- 12	346			- 815
Valueur nette au bilan	12	0	7	0	0	0	19

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.16. Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

6.17. Provisions

	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement (1)								
Risques d'exécution des engagements par signature	3 860		56			- 6 005		
Risques opérationnels (2)	9 021		3 911			- 2 752		
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (3)	1 578		87			- 289	- 4 855	
Litiges divers	4 233		82			- 91	- 767	
Autres risques	3 067		649			- 335	- 797	
Total	35 094	0	5 286	- 748	- 15 372	0	0	24 260

(1) Les éléments de calcul de la provision épargne-logement sont fournis ci-après.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information.

(3) Dont 811 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

							En millions d'euros
							31/12/2010
	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	16 546	3 087		- 6 298			13 335
Risques d'exécution des engagements par signature	3 052	3 172		- 2 364			3 860
Risques opérationnels ⁽²⁾	11 985	1 318	- 918	- 3 364			9 021
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾	2 312	495	- 75	- 300			1 578
Risques divers	4 881	2 320	- 956	- 2 012			4 233
Autres risques	1 227	2 105	- 252	- 13			3 067
Tota	40 003	0	12 497	- 2 201	- 14 351	0	- 854

¹¹⁾ Les éléments de calcul de la provision épargne-logement sont fournis ci-après.

2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information.

3) Dont 7677 milliers d'euros au titre des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4. Dont 8111 milliers d'euros au titre de la provision pour l'emploi sur des avantages postérieurs à l'emploi aux régimes à prestations définies.

Provisions épargne-logement:

Enquêteurs collectés au titre des comptes et plans d'é nærance- logement sur la phase d'éparanage

	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement:		
Ancienneté de moins de 4 ans	379 704	343 545
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	522 845	509 542
Ancienneté de plus de 10 ans	326 385	358 504
Total plans d'épargne-logement	1 228 934	1 211 591
Total comptes épargne-logement	307 156	305 864
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 536 090	1 517 455

L'ancienneré est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Le déclin est déterminé conformément au 1^{er} et au 1^{er} accointant 2001.

Contrats à tarifs	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	24 950	29 476
Comptes épargne-logement	110 870	118 742
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	135 820	148 218

Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement

31/12/2010
31/12/2011

Plans d'épargne-logement:		
ancienneté de moins de 4 ans	0	2 223
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	874	2 366
ancienneté de plus de 10 ans	4 741	7 031
total plans d'épargne-logement	5 615	11 620
total comptes épargne-logement	1 771	1 715
Total provisions au titre des contrats épargne-logement	7 386	13 335

100

	31/12/2010	Détaillés	reprises	mouvements		31/12/2011
l'ans d'épargne-logement:						
Comptes épargne-logement:						
	11 620		56	6 005		5 615
	1 715					1 771
Total provisions au titre des contrats épargne-logement	13 335		56	6 005	0	7 386

l'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.18. Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse régionale Alsace Vosges est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés détenus par Crédit Agricole S.A. Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

Répartition du capital social de la Caisse régionale

	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0
Dont part du Public	7 957 441			7 957 441
Dont part Crédit Agricole S.A.	23 866 102	10		23 866 102
Dont part Auto-détention				7 957 441
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	31 823 543	10	10	31 823 543
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détention				
Parts sociales	23 825 952	10	10	23 825 952
Dont 51 Caisses Locales	1 974			1 974
Dont 21 administrateurs de la CR				1
Dont Crédit Agricole S.A.				
TOTAL				

La valeur nominale des titres est de 1,50 euro et le montant total du capital est de 47 735 milliers d'euros.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Alsace Vosges sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Alsace Vosges a proposé de rémunérer les parts sociales au taux de 3,5% et de fixer le dividende à 0,67 euro par CCA sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale en %
	Montant net	Montant net	Montant net
2008	N/A	0,58	3,75
2009	N/A	0,60	3,75
2010	N/A	0,65	3,38
Prévu 2011	N/A	0,67	3,50

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 7 499 milliers d'euros en 2011.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Alsace Vosges en date du 16 mars 2012.

6.19. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

En milliers d'euros

	31/12/2011			31/12/2010			
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total	
Caisse, banques centrales						45 812	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	45 812	37 440	24 301	5 536	16 806	84 083	
Instrument dérivés de couverture	922	1 055	8 148	2 126	170 259	399 533	10 125
Actifs financiers disponibles à la vente						571 918	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	333 125	166 871	109 915	226 712			836 623
Prêts et créances sur la clientèle	391 702	709 763	2 313 663	3 807 121			7 222 249
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						17 142	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 046	10 881	60 145	38 743		110 815	
Total actifs financiers par échéance	722 607	926 010	2 518 298	4 248 371	433 481	8 898 767	
Banques centrales						0	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		8	9	641	941	1 599	
Instrument dérivés de couverture	5 666	9 117	3 381	26 133		44 297	
Dettes envers les établissements de crédit	1 709 481	1 170 831	1 712 074	1 269 888		5 862 274	
Dettes envers la clientèle	1 449 673	103 478	222 009	63 257		1 838 417	
Dettes représentées par un titre	59 873	9 242				69 115	
Dettes subordonnées	151	11 452				11 603	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				- 9 832	- 9 832		
Total passifs financiers par échéance	3 224 852	1 304 129	1 938 105	1 360 219	- 9 832	7 817 473	
	31/12/2011			31/12/2010			
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total	
Caisse, banques centrales						47 826	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		47 826	22 801	50 264	15 308	12 711	47 826
Instrument dérivés de couverture	515	5 913	14 894	4 452			101 599
Actifs financiers disponibles à la vente	1 482		3 189				26 741
Prêts et créances sur les établissements de crédit	372 149	80 579	194 260	114 186			563 282
Prêts et créances sur la clientèle	393 969	756 088	2 190 319	3 417 073	2 546	6 759 935	761 174
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)				- 4 262	- 4 262		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			41 262	20 787			62 049
Total actifs financiers par échéance	815 941	865 381	2 494 188	3 571 746	571 088	8 318 344	
Banques centrales						0	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		3		393	550		946
Instrument dérivés de couverture	2 870	2 393	11 608	4 072			20 943
Dettes envers les établissements de crédit	1 255 760	1 198 340	1 446 652	1 519 436			5 420 188
Dettes envers la clientèle	1 414 039	58 728	178 333	47 684			1 698 784
Dettes représentées par un titre	35 848	8 080					43 928
Dettes subordonnées	151	11 452					11 603
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						2 061	
Total passifs financiers par échéance	2 708 671	1 267 541	1 648 438	1 571 742	2 061	7 198 453	

(1) L'écart de réévaluation jusqu'à affecté en "≤ 3 mois" a été réaffecté à la colonne "indéterminé".

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Salaires et traitements	41 340	42 606	
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 545	4 446	
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	99	17	
Autres charges sociales	15 969	15 169	
Intéressement et participation	10 330	10 083	
Impôts et taxes sur rémunération	5 656	5 625	
Total charges de personnel	77 939	77 946	

7.2. Effectif fin de période

	31/12/2011	31/12/2010	
France	1 337	1 345	
Etranger	0	0	
Total	1 337	1 345	

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	31/12/2011	31/12/2010	En milliers d'euros
Dette actuarielle au 31/12/N-1	19 704	19 462	
Ecart de change	0	0	
Coût des services rendus sur la période	1 311	1 016	
Coût financier	737	797	
Cotisations employés	0	0	
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0	
Variation de périmètre	0	0	
Prestations versées (obligatoire)	- 1 137	- 1 425	
(Gains) / pertes actuariels	- 236	- 146	
Dette actuarielle au 31/12/N	20 379	19 704	
Détail de la charge comptabilisée au résultat			
Coût des services rendus	1 311	1 016	
Coût financier	737	797	
Rendement attendu des actifs	- 714	- 661	
Amortissement du coût des services passés	17	19	
Gains / (pertes) actuariels net	- 1 125	- 806	
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	0	0	
Gains / (pertes) du(s) au changement de limitation d'actifs	0	0	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	226	365	

En milliers d'euros

	Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	
	31/12/2011	31/12/2010
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	17 936	16 940
Ecart de change	0	0
Rendement attendu des actifs	714	661
Gains / (pertes) actuariels	889	660
Cotisations payées par l'employeur	1 002	1 101
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	0	0
Prestations payées par le fonds	- 1 137	- 1 426
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	19 404	17 936

Position nette

	31/12/2011	31/12/2010
Dette actuarielle fin de période	20 379	19 704
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	- 173	- 190
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Juste valeur des actifs / fin de période	19 404	17 936
Position nette (passif) / actif fin de période	802	1 578

(Montants en millions d'Euros)

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global

Ecarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Ajustements de plafonnement des actifs, (incluant les effets d'IFRIC 14)
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année

7.5. Autres avantages sociaux

Ceux-ci comprennent les catégories des autres avantages à long terme (dont les médailles du travail), et des indemnités de fin de contrat de travail, telles que définies par l'IAS 19.

La politique de rémunération variable collective de la Caisse régionale Alsace Vosges est régie par un accord d'intérêtement du 9 juin 2010, pour une durée de trois ans. Cet accord prévoit le calcul d'une enveloppe globale (comportant la participation et l'intérêtement) comprise entre 13% et 15 % du résultat net.

7.6. Paiements à base d'actions

Néant

7.7. Rémunérations des dirigeants

Les indemnités des administrateurs et les rémunérations des membres du Comité de Direction sont établies conformément aux règles édictées par la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	852 616	867 255
Engagements de financement	130 000	0
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	722 616	867 255
- Engagements en faveur de la clientèle	448 385	421 980
Ouverture de crédits documentaires	2 445	3 225
- Ouverture de crédits documentaires	445 940	418 755
- Autres ouvertures de crédits confirmés	274 231	445 275
Autres engagements en faveur de la clientèle	422 232	151 214
Engagements de garantie	322 420	47 111
- Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirimations d'ouverture de crédits documentaires	322 420	47 111
Autres garanties	99 812	104 103
- Engagements d'ordre de la clientèle	21 278	20 312
Cautions, avais et autres garanties	17 360	20 415
Cautions immobilières	2 544	3 403
Garanties financières	58 630	59 973
Autres garanties d'ordre de la clientèle	2 525 349	1 801 100

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus	600 152	550 152
- Engagements reçus d'établissements de crédit	600 152	550 152
- Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	852 036	760 550
- Engagements reçus d'établissements de crédit	150 468	109 477
- Engagements reçus de la clientèle	701 568	651 073
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	163 195	127 875
Autres garanties reçues	538 373	523 198
Autres engagements reçus	39 891	35 438

(1) Détail des autres engagements donnés	
- créances admises au refinancement Banque de France (BDF)	1 006 565
- créances apportées en garantie à la Société de Financement de l'Économie Française (SFFF)	317 846
- créances apportées en garantie à Credit Agricole Covered Bonds (CAGB)	665 015
- créances apportées en garantie à la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH)	529 846
- autres créances apportées en garantie	6077
	2 525 349
	1 801 100

Le montant de la garantie accordée par la Caisse régionale Alsace Vosges à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif Switch précédemment décrit au paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » est de 293 626 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Actifs donnés en garantie de passif

	31/12/2011	31/12/2010
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	151	151
Titres et valeurs donnés en pension	0	1234
Total	151	1 385

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas opéré en 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

	31/12/2011	31/12/2010
Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan

	31/12/2011	31/12/2010
ACTIFS		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	836 623	836 623
Prêts et créances sur la clientèle	7 222 249	7 222 249
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	110 815	110 815
Immeubles de placement	4 914	4 914
PASSIFS		
Dettes envers les établissements de crédits	5 862 274	5 862 274
Dettes envers la clientèle	1 838 417	1 838 417
Dettes représentées par un titre	79 098	79 098
Dettes subordonnées	1 620	1 620

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée

par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Alsace Vosges prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment:

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques: Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques: Niveau 2	Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 3
Actifs financiers détenu à des fins de transaction	1591	0	1 591	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenu à des fins de transaction	0			
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	1591	56 883	25 609	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	82 492	82 492	202 127	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	82 492	56 883	25 609	0
• Effets publics et valeurs assimilées	11 553	11 553	25 330	
• Obligations et autres titres à revenu fixe	70 939	45 330	25 609	
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	571 918	571 918	369 791	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	172 385	172 385	29 742	
• Effets publics et valeurs assimilées	399 533	399 533	369 791	
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers valorisés à la vente	10 125	10 125	10 125	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	10 125	10 125	10 125	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
• Actions et autres titres à la vente	0			
Instrument dérivés de couverture	666 126	666 126	259 010	407 116
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	666 126	666 126	259 010	407 116
Actifs financiers détenu à des fins de transaction	986	986	986	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenu à des fins de transaction	0			
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	986	986	986	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 613	100 613	100 613	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	100 613	100 613	100 613	
• Effets publics et valeurs assimilées	14 014	14 014	14 014	
• Obligations et autres titres à revenu fixe	86 599	86 599	86 599	
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	563 282	563 282	3 189	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	163 098	163 098	3 189	
• Effets publics et valeurs assimilées	400 184	400 184	159 909	
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0		400 184	
• Actions et autres titres à la vente	0			
Instrument dérivé de couverture	26 741	26 741	0	0
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	691 622	691 622	131 529	560 093

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 599	0	1 599	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	1 599			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	44 297	0	44 297	0
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	45 896	0	45 896	0

	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	946	946	0	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	946			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	20 943	20 943	0	0
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	21 889	21 889	0	0

Changements de modèles de valorisation

Non applicable.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Non applicable.

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture, de nature à affecter les comptes consolidés de la Caisse régionale Alsace Vosges au 31 décembre 2011, n'a été identifié.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Liste des filiales, entreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2010	% de contrôle	% d'intérêt
CR Alsace Vosges	France	Mère	100,00 %	100,00 %
CL Alsace Vosges	France	Mère	100,00 %	100,00 %
Force Alsace	France	Intégration globale	99,97 %	99,97 %
Alsace Elite	France	Intégration globale	94,86 %	94,86 %

13. Détail du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Caisse locale

Président

ALSACE	Jean-Marie SANDER	1, place de la Gare, 67000 STRASBOURG
ACKERLAND	Joseph LECHNER	28, rue du Général Lebocci, 67270 HOCHFELDEN
ALSACE BOSSUE	Arsène UNTEREINER	5, place de la République, 67260 SARRE-UNION
BARR	Bernard STEINBACH	2, place de l'Hôtel de Ville, 67140 BARR
BENFELD-RHINAU	Rémy WILLMANN	4, rue de l'Ancienne Porte, 67230 BENFELD
BRUMATH-HOERDT	Marc MOSER	8, rue du Général de Gaulle, 67170 BRUMATH
COLMAR	Serge HANAUER	125, avenue d'Alsace, 68000 COLMAR
DE LA MODER	Christian SCHOTT	54, rue du Général de Gaulle, 67410 DRUSENHEIM
DU SUNDGAU	Michel RANDÉ	2, avenue du Maréchal Foch, 68130 ALTKIRCH
ECKBOLSHEIM	Aline MORITZ	2, rue de l'Eglise, 67201 ECKBOLSHEIM
HAGUENAU-BISCHWILLER	Jean FISCHER	6, Grand-rue, 67500 HAGUENAU
HARDT RIED	Jean-Louis SEILER	6, rue de Bâle, 68600 NEUF-BRISACH
JURA ALSACIEN	René REMOND	1, place Mazarin, 68480 FERRETE
MARCKOLSHEIM	Jean-Louis SIEGRIST	31, rue du Maréchal Foch, 67390 MARCKOLSHEIM
MOLSHEIM / VALLEE DE LA BRUCHE	Joseph SCHWANGER	22, place de l'Hôtel de Ville, 67120 MOLSHEIM
MONTAGNE	Jean-Paul LAMBOLEZ	24, rue de la République, 68140 MUNSTER
MOYENNE ALSACE	Matthieu HAAG	6, rue du Président Poincaré, 67600 SELESTAT
MULHOUSE VILLE	Marc TOMASZEWSKI	38, rue de la Sinne, 68100 MULHOUSE
NORD DE STRASBOURG	Béatrice GANGLOFF	11, rue du Général Leclerc, 67450 MUNDOLSHEIM
OBERRAI	Anny VONVILLE	3, place de l'Etoile, 67210 OBERNAI
OUTRE-FORET	Jean BERNHARD	7, Grand-rue, 67360 WOERTH
PAYS DE HANAU	Georges RICHERT	8, rue du Marché, 67350 PFAFFENHOFFEN
PLAINE D'ERSTEIN	Jean-Georges RINGESEN	10, rue Mercière, 67150 ERSTEIN
PLAINE VIGNOBLE	Bernard MISSLIN	5, place de la République, 68360 SOLTZ
PORTE D'ALSACE	Joseph GRIMM	13, rue Nationale, 67160 WISSEMBOURG
PORT DU VIGNOBLE	Paul HILD	44, rue du Général de Gaulle, 67520 MARLENHEIM
MULHOUSE ET ENVIRONS	Thierry MYSLUWIEC	2, rue de Verdun, 68270 WITTENHEIM
RIBEAUVILLE-KAYSERSBERG	Jean-Jacques SIPP	26, Grand-rue, 68150 RIBEAUVILLE
SAVERNE-MARMOUTIER	Daniel SAENGER	52, Grand-Rue, 67700 SAVERNE
STRASBOURG ET ENVIRONS	Jean-Luc BONNEVILLE	1, place de la Gare, 67000 STRASBOURG
SUD DE STRASBOURG	Adeline BAUR	1, rue des Dames, 67380 LINGOLSHEIM
THUR-DOLLER	Alain ELBISSE	4, rue Saint-Thiébaut, 68800 THANN
TROIS FRONTIERES	Laurent ADAMY	19a, rue de Huningue, 68300 SAINT-LOUIS
VIGNOBLES ET COTEAUX	Henri BUECHER	2, avenue Poincaré, 68800 COLMAR
CALDECAM	Jacky PIERRE	Allée des Chênes, La Voivre, 88000 EPINAL
ATRE ET CONEY	Benoît AUBRY	3, rue du Commandant Saint Semin, 88220 XERTIGNY
BRUYERES	Philippe DIVOUX	34, rue du Cameroun, 88600 BRUYERES
CHARMES	Jean-François CULOT	26, rue Marcel Goulette, 88130 CHARMES
DARNEY	Pierre SYLVESTRE	19, rue de la République, 88260 DARNEY
DOMPAIRE	Patrick HENRY	48, rue de la Gare, 88270 DOMPAIRE
EPINAL	Yves JACQUELIN	10, quai Jules Ferry, 88000 EPINAL
GERARDMER	François LAUBACHER	26, rue Charles de Gaulle, 88400 GERARDMER
HAUTE MOSELLE	Marise THIEBAUT GEORGES	17, rue Charles de Gaulle, 88160 LE THILLOT
LA MOSELLOTE	Patrick LAGARDE	2 bis, rue du Général de Gaulle, 88120 VAGNEY
MIRECOURT	Philippe Nicolas	75, rue Chanzy, 88500 MIRECOURT
MONTAGNE NORD	Fabrice BOUDRY	11-13, rue d'Hélieule, 88100 SAINT-DIE
NEUFCHATEAU	Christian ALBERTI	9, rue Jules Ferry, 88300 NEUFCHATEAU
RAMBERVILLERS	Michel PIERSON	12, rue Carnot, 88700 RAMBERVILLERS
REMIREMONT	Michel BOMONT	81, rue Charles de Gaulle, 88200 REMIREMONT
THAON-LES-VOSGES	Annie KIEFFER	116, rue Alsace, 88150 THAON-LES-VOSGES
VITTEL	Régine GERARD	95, rue de Verdun, 88800 VITTEL

Fonds détiés (OPCVM)

FORCE ALSACE
ALSACE ELITE

Société de gestion

AMUNDI
AMUNDI

Détail du capital social de la Caisse régionale Alsace Vosges

SOCIETAIRES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES DETENUES DANS LA CAISSE REGIONALE ALSACE VOSGES		POURCENTAGE DE DETENTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA CAISSE REGIONALE ALSACE VOSGES
	31/12/2011	31/12/2010	
Caisse locale	Haquenau Bischwiller	306 183	306 183 1,28%
Caisse locale	Outre Forêt	493 995	493 995 2,07%
Caisse locale	Moder	220 720	220 720 0,92%
Caisse locale	Porte d'Alsace	242 413	242 413 1,02%
Caisse locale	Saverne Marmoutier	412 114	412 114 1,73%
Caisse locale	Porte du vignoble	406 008	406 008 1,70%
Caisse locale	Alsace Bossue	333 450	333 450 1,40%
Caisse locale	Ackerland	790 862	790 862 3,31%
Caisse locale	Pays de Hanau	326 241	326 241 1,37%
Caisse locale	Brumath Hoerdt	333 724	333 724 1,40%
Caisse locale	Strasbourg environs	286 364	286 364 1,20%
Caisse locale	Nord de Strasbourg	167 007	167 007 0,70%
Caisse locale	Sud de Strasbourg	129 773	129 773 0,54%
Caisse locale	Plaine d'Eristein	454 408	454 408 1,90%
Caisse locale	Obernai	302 015	302 015 1,27%
Caisse locale	Eckbolsheim	116 266	116 266 0,49%
Caisse locale	Molsheim Vallée Bruche	475 551	475 551 1,99%
Caisse locale	Moyenne Alsace	674 217	674 217 2,82%
Caisse locale	Barr	523 423	523 423 2,19%
Caisse locale	Benfeld Rhinau	302 069	302 069 1,27%
Caisse locale	Marckolsheim	289 396	289 396 1,21%
Caisse locale	Ribeauvillé Kaysersberg	954 456	954 456 4,00%
Caisse locale	Montagne	296 692	296 692 1,24%
Caisse locale	Colmar	557 824	557 824 2,34%
Caisse locale	Vignoble et Coteaux	1 016 230	1 016 230 4,26%
Caisse locale	Hardt Ried	503 295	503 295 2,11%
Caisse locale	Plaine Vignoble	574 493	574 493 2,41%
Caisse locale	Sundgau	536 773	536 773 2,25%
Caisse locale	Mulhouse Environs	388 921	388 921 1,63%
Caisse locale	Mulhouse	164 941	164 941 0,69%
Caisse locale	Thur Doller	431 508	431 508 1,81%
Caisse locale	Caisse locale	536 773	536 773 1,81%
Caisse locale	Jura alsacienn	618 093	618 093 1,81%
Caisse locale	Trois Frontières	568 761	568 761 1,81%
Caisse locale	Dompaire	343 336	343 336 1,44%
Caisse locale	Thaon les Vosges	241 340	241 340 1,01%
Caisse locale	Epinal	1 165 272	1 165 272 4,88%
Caisse locale	Bruyères	359 237	359 237 1,51%
Caisse locale	Vittel	579 803	579 803 2,43%
Caisse locale	Charmes	413 653	413 653 1,73%
Caisse locale	Darney	842 529	842 529 3,53%
Caisse locale	Gérardmer	318 596	318 596 1,33%
Caisse locale	Mirecourt	773 888	773 888 3,24%
Caisse locale	Neufchâteau	1 070 913	1 070 913 4,49%
Caisse locale	Panbervillers	670 439	670 439 2,81%
Caisse locale	Remiremont	519 056	519 056 2,17%
Caisse locale	Haute Moselle	273 360	273 360 1,15%
Caisse locale	La Moselotte	373 424	373 424 1,56%
Caisse locale	Montagne Nord	776 997	776 997 3,26%
Caisse locale	Bains les Bains	426 766	426 766 1,79%
Caisse locale	Alsace	285 952	285 952 1,19%
Caisse locale	Caldecam	193 205	193 205 0,81%
Autres sociétaires		40 150	40 150 0,17%
			23 866 102 100,00 %

100,00 %

23 866 102

100,00 %

103

Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2012 - Exercice 2011

Projet de résolutions

1^e RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2011 - DECHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat, Annexes aux comptes annuels) de l'Exercice 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'Exercice 2011 et lui donne quitus pour sa gestion.

2^e RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2011 - DECHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés (Bilan, Compte de résultat, Annexes aux comptes consolidés) de l'Exercice 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'Exercice 2011 et lui donne quitus pour sa gestion.

3^e RÉSOLUTION

APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau Code de commerce approuve la (ou les) conventions qui y sont mentionnées.

4^e RÉSOLUTION

MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI approuve le montant global s'élevant à 12.130 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 4.379 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

5^e RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de verser des intérêts aux parts sociales au taux de 3,50 % pour l'Exercice 2011, et de rémunérer les certificats coopératifs d'associés dans les conditions prévues dans le protocole relatif à la cotisation du Crédit Agricole, signé le 22 novembre 2001, et selon les modalités décrites lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 2001.

L'Assemblée approuve en conséquence l'affectation proposée du résultat de l'Exercice 2011.

BENEFICE DE L'EXERCICE

INTERETS AUX PARTS SOCIALES À 3,50 %	1.252.970,36 €
DIVIDENDES AUX CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIES (soit 25 % de 30 % du résultat net)	5.331.485,47 €

EXCEDENTS RESTANT À AFFECTER

64.610.807,39 €

AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE

48.458.105,54 €

RESERVES FACULTATIVES GÉNÉRALES

16.152.701,85 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les intérêts servis aux parts sociales et les dividendes distribués aux CCA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales

	Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net par part
2010	23.866.102	1.210.011,38	3,38 %	
2009	23.866.112	1.342.468,82	3,75 %	
2008	23.866.117	1.342.469,08	3,75 %	

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

	Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net par part
2010	7.957.441	5.172.336,65	0,65	
2009	7.957.441	4.774.464,60	0,60	
2008	7.957.441	4.615.315,78	0,58	

6^e RÉSOLUTION

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale constate que le capital social au 31 décembre 2011 s'élève à la somme de 47.735.314,50 euros, représentant 31.823.543 titres de 1,5 euro nominal, se décomposant en 23.866.102 parts sociales et 7.957.441 certificats coopératifs d'associés et qu'il n'a pas varié par rapport à celui du 31 décembre 2010.

7^e RÉSOLUTION

REMBOURSEMENT DE PARTS SOCIALES

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration le pouvoir de statuer, dans les conditions et les limites des articles 7 et 14 des statuts, sur les demandes de remboursement de parts sociales qui parviendraient à la Caisse régionale au cours de l'Exercice 2012.

8^e RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article 16, 2^e alinéa, des statuts, les mandats des Administrateurs suivants arrivent à expiration lors de la présente Assemblée Générale :

- sortants rééligibles :

Mme Françoise GUILLEMIN
M. Serge HANAUER
M. Antoine HERTH
M. Jean-Marie SANDER
M. Jean-François VIERLING

En application de l'article 16, 4^e alinéa des statuts, les Administrateurs sortants sollicitent le renouvellement de leur mandat.

- sortant non rééligible :

Conformément à l'article 16, 3^e alinéa, des statuts, le mandat de M. Laurent ADAMY JACQUELIN PIERRE atteints par la limite d'âge, prennent fin lors de la présente Assemblée Générale.

Monsieur Patrick LAGARDE et Monsieur Thierry MYSIWIEC ont fait parvenir leur candidature dans les délais prescrits.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats des 5 administrateurs sortants rééligibles et de procéder à l'élection des 2 nouveaux candidats. L'Assemblée Générale constate que les candidatures ont été transmises dans les délais prescrits.

10^e RESOLUTION

DESIGNATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT EN REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires prend acte de la démission de M. Yves BOURDIN en sa qualité de commissaire aux comptes suppléant ; sur proposition du Conseil d'Administration et après accord de l'autorité de contrôle prudentiel conformément aux dispositions des articles L.612.43 et D.612.53 à D.612.58 du Code Monétaire et Financier, décide de nommer comme Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Etienne BORIS, domicilié au 63 rue de Villiers à 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, pour la durée restante du mandat repris, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

11^e RESOLUTION

POUVOIRS POUR ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires prend acte de la démission de la SARL Audit Bourdin et Associés en sa qualité de commissaire aux comptes titulaire ; sur proposition du Conseil d'Administration et après accord de l'autorité de contrôle prudentiel conformément aux dispositions des articles L.612.43 et D.612.53 à D.612.58 du Code Monétaire et Financier, décide de nommer comme Commissaire aux comptes titulaire, la Société PricewaterhouseCoopers Audit SA, domiciliée au 63 rue de Villiers à 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, et représentée par Monsieur Pierre CLAVIÉ, pour la durée restante du mandat repris, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE EN REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires prend acte de la démission de la SARL Audit Bourdin et Associés en sa qualité de commissaire aux comptes titulaire ; sur proposition du Conseil d'Administration et après accord de l'autorité de contrôle prudentiel conformément aux dispositions des articles L.612.43 et D.612.53 à D.612.58 du Code Monétaire et Financier, décide de nommer comme Commissaire aux comptes titulaire au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

